

Les abonnements sont payables d'avance. Toutes les quittances d'abonnement ou d'annonces sont à souche et valables signées par M. BRUNELLIÈRE, directeur, ou par M. PITRAT aîné, imprimeur-gérant. Tous nos recouvrements se font par l'intermédiaire de la poste.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste ou au bureau du journal, 4, rue Gentil, à Lyon.

L'abonnement ou l'annonce continue sauf avis contraire.

JURISPRUDENCE ADMINISTRATIVE

RESPONSABILITÉ DE L'ARCHITECTE ET DE L'ENTREPRENEUR

Responsabilité de l'architecte et de l'entrepreneur.

Substitution par l'entrepreneur et l'architecte, sur les instances du maire, à un projet régulièrement approuvé, d'un projet plus coûteux non délibéré par le conseil municipal. Protestation de ce conseil. Appréciation de la responsabilité personnelle de l'entrepreneur et de l'architecte.

Rejet du recours du maire qui avait déclaré prendre fait et cause pour l'entrepreneur et l'architecte.

Intérêts, intérêts des intérêts.

(56,044.2 février. Lutz, Davaud et Comte c. commune de Frasnay-Reugny. MM. Mathéus, rap.; Marguerie, c. du g.; Le Sueur et Lehmann, av.)

Vu la requête... pour les sieurs Lutz, Davaud et Comte... tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler, — avec toutes conséquences de droit et dépens, un arrêté, en date du 28 novembre 1879, par lequel le conseil de préfecture du département de la Nièvre, sur la requête de la commission de Frasnay-Reugny a, en premier lieu, déclaré les sieurs Lutz et Davaud responsables envers ladite commune des modifications apportées par eux, d'accord avec le sieur Comte, maire de la commune, aux plans et devis approuvés par le conseil municipal pour la construction d'une église, et exécutés par le sieur Davaud sous la direction du sieur Lutz, et les a en conséquence condamnés solidairement envers la commune à une indemnité de 13.584 fr. 50 avec intérêts à partir du 24 juillet 1875; — en second lieu, donné acte aux parties de ce que le sieur Comte déclare prendre fait et cause pour les sieurs Lutz et Davaud et assumer seul la responsabilité de l'action intentée par la commune contre l'architecte et l'entrepreneur; — ce faisant, attendu que le fait reproché aux requérants consiste à avoir exécuté au lieu du plan dont l'exécution avait fait l'objet principal de l'adjudication, un autre plan également approuvé par le conseil municipal et le préfet, dont l'exécution éventuelle au lieu et place du précédent était prévue et réservée par un article du cahier des charges pour le cas où les ressources de la commune le permettraient; que cette éventualité s'étant réalisée, les requérants ont pu, sur l'ordre du maire, se croire et être effectivement suffisamment autorisés à exécuter ce dernier plan; que du reste le conseil municipal n'a fait au cours des travaux aucune objection et que son silence à cet égard doit être interprété comme une acceptation des modifications apportées au plan primitif dans l'exécution; qu'enfin la substitution d'un plan à un autre n'a pu, à raison de l'importance des sommes provenant soit de la subvention de l'État, soit des souscriptions particulières, causer à la commune aucun préjudice réel, dont elle soit fondée à demander la réparation;

Vu le mémoire en défense présenté pour la commune de Frasnay-Reugny... tendant à ce qu'il plaise au Conseil rejeter le pourvoi avec dépens, attendu que l'article 22 du cahier des charges réservait à la commune la faculté de faire exécuter les travaux, d'après le plan y déterminé, mais ne donnait pas à l'architecte et à l'entrepreneur le droit de modifier sans l'assentiment du conseil municipal le plan primitivement convenu; que le conseil municipal n'a cessé de protester contre les changements apportés au projet dans l'exécution aussitôt qu'il a pu en avoir connaissance; enfin, que l'indemnité allouée à la commune par l'arrêté attaqué n'est qu'une faible compensation pour le supplément de charges consi-

dérables que ledit changement lui a imposées; en outre allouer à la commune les intérêts des intérêts auxquels elle a droit;

Vu la loi du 28 pluviôse an VII et celle du 18 juillet 1837;

Vu les articles 1153 et 1154 du Code civil:

Considérant que les sieurs Lutz et Davaud, chargés, le premier comme architecte, le second comme entrepreneur, de la construction d'une église dans la commune de Frasnay-Reugny, ont, sur les instructions du sieur Comte, alors maire de la commune, et d'accord avec lui, substitué au projet de construction approuvé par le conseil municipal et sur lequel l'adjudication avait eu lieu, un projet différent dont la réalisation a entraîné un supplément de dépense considérable pour la commune; que, pour justifier ce fait, ils allèguent que l'exécution du plan qu'ils ont suivi, au lieu et place du plan primitivement adopté, était expressément prévue pour le cas où les ressources de la commune le permettraient, et par suite autorisée d'avance éventuellement par l'article 22 du cahier des charges de l'entreprise approuvé lui-même par le conseil municipal et par le préfet; que, d'ailleurs, ce plan a été lui-même approuvé ultérieurement par le préfet; qu'ils ajoutent enfin qu'en admettant qu'une irrégularité ait été commise, elle serait couverte par l'adhésion au moins tacite du conseil municipal qui aurait vu les travaux s'élever sans protester contre les dispositions prises pour la construction, et que, en ce qui concerne spécialement le sieur Davaud, la commune aurait renoncé ultérieurement à l'action exercée contre cet entrepreneur;

Mais considérant, d'une part, que l'article 22 du cahier des charges dispose seulement que la commune se réserve la faculté, si ses ressources le permettent, d'exiger de l'adjudicataire des travaux l'exécution d'un projet différent et plus coûteux; qu'il appartenait au conseil municipal seul d'apprécier s'il entendait, au nom de la commune, user de cette faculté; qu'ainsi les requérants ne sont pas fondés à se prévaloir de cet article pour se soustraire à la responsabilité qu'ils ont encourue en modifiant, sans l'assentiment du conseil municipal, les conditions d'exécution fixées dans le marché; mais qu'il y a lieu de leur faire application de l'article 20 du même cahier des charges d'après lequel tous les travaux qui seraient exécutés en dehors d'une autorisation régulière, resteraient à la charge de l'entrepreneur et de l'architecte suivant les cas;

Considérant d'autre part, que loin d'accepter, par un assentiment même purement tacite, le changement apporté au projet, le conseil municipal a protesté par des délibérations expresses et réitérées contre ce changement, dès que l'état d'avancement des travaux a permis de s'en rendre compte; que, d'ailleurs, la commune n'a, à aucune époque, renoncé à une action contre le sieur Davaud;

Considérant enfin, qu'en mettant à la charge des sieurs Lutz et Davaud solidairement envers la commune, pour les causes ci-dessus rapportées, une indemnité totale de 13.584 fr. 50 dont il a puisé les éléments dans la comparaison entre la dépense prévue au devis primitif et celle du projet exécuté, dépassée elle-même au cours des travaux dans une proportion considérable, le conseil de préfecture a fait une juste évaluation du dommage provenant du fait de l'architecte et de l'entrepreneur dont il est dû réparation à la commune; que ni les sieurs Davaud et Lutz, ni le sieur Comte, qui a pris fait et cause pour eux, et déclaré assumer seul la responsabilité de leur fait, ne sont fondés à demander de ce chef la réformation de la décision attaquée;

En ce qui touche les intérêts des intérêts: — Considérant que la commune a demandé en premier lieu à la date du 17 août 1830, en second lieu à la date du 9 mai 1882, les intérêts des intérêts des sommes à elles dues par les requérants; qu'il y a lieu, par application de l'article 1154 du Code civil, de décider qu'elle aura droit aux intérêts des intérêts, lesquels lui étaient dus à chacune des dites dates depuis plus d'une année... (Requête rejetée avec



dépens. La commune aura droit aux intérêts des intérêts des sommes à elle dues par les requérants, échues aux dates du 17 août 1880 et du 9 mai 1882.)

CONCOURS

AGRANDISSEMENT DU COLLÈGE COMMUNAL DE MEAUX

Un concours est ouvert entre les architectes français pour la rédaction d'un projet d'agrandissement du collège communal de Meaux (Seine-et-Marne). Les projets seront jugés par un jury composé du maire de Meaux, président; de trois conseillers municipaux désignés par le Conseil, de l'inspecteur d'académie du département et de trois architectes pris dans le sein de la Société centrale de Paris et désignés par le maire. La dépense totale, non compris le mobilier, ne devra pas excéder 200.000 francs.

Il sera accordé, au projet classé au premier rang, une prime de 1.500 francs; au projet n° 2, une prime de 1.000 francs; au projet n° 3 une prime de 500 francs. En outre, deux mentions honorables seront accordées aux projets n°s 4 et 5.

Les projets primés seront la propriété de la ville.

Pour les renseignements, s'adresser au maire de Meaux.

DÉMOLITION

DES ANCIENS PONTS MORAND ET LAFAYETTE A LYON

Voici dans quelles conditions doit s'effectuer la démolition des deux ponts :

La démolition s'arrêtera exclusivement d'une part aux culées, d'autre part aux pilotis pour le pont Morand et à la supérieure du socle des piles pour le pont Lafayette. On ne touchera pas aux culées ni aux pavillons établis sur les culées. Il ne sera apporté aucune modification au lit du Rhône; les enrochements seront tous maintenus; il ne pourra d'autre part être fait dans le Rhône aucun jet de matériaux provenant de la démolition des ponts.

La démolition sera exécutée aux frais de l'entrepreneur dans les conditions prévues dans le devis.

Les matériaux provenant de cette démolition seront sa propriété.

L'adjudication porte sur la différence entre la valeur des matériaux et les dépenses de démolition et d'enlèvement de ces matériaux. Elle a été tranchée au profit de l'entrepreneur qui a offert la somme la plus forte.

DESCRIPTION DU PONT MORAND. — Le pont Morand se compose de seize palées, dont quinze en rivière, supportant dix-sept travées.

Entre murs de quai la longueur du pont est de 314^m,48; la largeur entre parapets est de 12^m,92 se décomposant en une chaussée de 6 mètres et deux trottoirs de 3^m,46 chacun.

Chaque travée se compose de 14 fermes. Chaque ferme comprend une longrine, une sous-poutre centrale; un sous-poutre sur palées, des moises pendantes.

Les fermes de chaque travée sont supportées par des montants verticaux. Ces montants sont reliés par plusieurs cours de moises horizontales et des croix de Saint-André. Les palées reposent sur des pilotis entourés d'enrochements.

Les brise-glaces, protégeant chaque palée, sont formés de montants verticaux, reliés par des moises horizontales ou inclinées.

La chaussée et les trottoirs portent sur un platelage qui est supporté lui-même par des poutres transversales; la chaussée a une épaisseur d'environ 0^m,60, les trottoirs une épaisseur d'environ 0^m,40.

La largeur des travées varie de 5^m,87 à 13^m,64.

La pente du pont est à peu près de 0^m,0130 sur le côté gauche

et de 0^m,0275 sur le côté droit, la travée centrale étant établie en palier.

DESCRIPTION DU PONT LAFAYETTE. — Le pont Lafayette comprend huit piles et neuf travées en bois en arcs de cercle.

Entre murs de quai la longueur du pont est de 214^m,16, la largeur entre parapets est de 10^m,90 se décomposant en une chaussée de 5^m,40 et deux trottoirs de 2^m,75 chacun.

Chaque travée se compose de sept fermes en arcs. Chaque arc comprend trois cours de pièces courbes superposées, reliées par des moises pendantes, et horizontales et par des étriers en fer.

Au-dessus des arcs règne une longrine supportée par une sous-poutre et une contre-fiche.

La chaussée et les trottoirs sont portés par un platelage et des poutres transversales; l'épaisseur de la chaussée est d'environ 0^m,50, celle des trottoirs d'à peu près 0^m,35.

Les piles ont 3 mètres d'épaisseur et environ 15^m,50 de longueur.

L'ouverture des arches varie de 18^m,77 à 22^m,84, la flèche de 2^m,68 à 3^m,93.

La pente du pont est de 0^m,0167 d'un côté et de 0^m,0139 de l'autre. Un palier règne sur l'arche centrale.

Le délai de démolition est de trois mois pour le pont Morand et cinq mois pour le pont Lafayette, avec une pénalité de 100 fr. par jour de retard.

NÉCROLOGIE

Grivet. — Le samedi, 21 août courant, sur les 10 heures du matin, à l'église de l'Immaculée-Conception, ont eu lieu les funérailles de François Grivet, ingénieur civil, ingénieur adjoint en retraite de la ville de Lyon, décédé le 19 août 1886, âgé de soixante ans et huit mois moins six jours.

Né à Lyon, le 25 décembre 1825, Grivet, après avoir suivi les cours de l'École de La Martinière, entra au service des ponts et chaussées. Nommé conducteur le 1^{er} décembre 1847, il prit part en cette qualité aux travaux d'amélioration du port de Marseille.

Revenu à Lyon, Grivet entra dans le service de l'architecture municipale, dirigée alors par M. Dardel, où il remplaça Cassini le 1^{er} septembre 1851 dans le poste d'architecte adjoint de la voirie. Lors de la séparation des services d'architecture et de voirie et de la réorganisation (juin 1854) du service de la voirie municipale sous la direction de M. Bonnet, ingénieur en chef des ponts et chaussées, Grivet fut nommé ingénieur adjoint de ce service.

Dans ce nouveau poste, il eut à diriger l'exécution des nombreux travaux d'amélioration nécessaires pour la transformation de notre cité. Nous mentionnerons particulièrement l'ouverture des rues de la République et de l'Hôtel-de-Ville, la création du cours des Chartreux et des voies qui traversent l'ancien Jardin des Plantes, l'amélioration des montées Saint-Berthélemy et du Chemin-Neuf, la suppression de la fortification de la Croix-Rousse et son remplacement par un boulevard planté, le dégagement des abords de l'archevêché, etc.

Le 13 octobre 1870, Grivet fut mis à la retraite par suppression de l'un des emplois d'ingénieur adjoint de la voirie.

Rentré dans la vie privée, Grivet s'occupa de mettre à exécution un projet qu'il avait conçu depuis longtemps pour relier Fourvière et Saint-Just avec la partie basse de la ville au moyen d'un chemin de fer funiculaire. Malgré les difficultés que présentait l'exécution de ce projet, en raison surtout des pentes différentes sur les deux parties de la ligne, Grivet, malgré des ressources insuffisantes, mena à bien son œuvre; la différence des rampes fut neutralisée par l'adoption d'un truc compensateur qui fut disposé pour servir au transport des voyageurs jusqu'à Fourvière.

Ayant assuré par son énergie et sa persévérance l'établissement de la ligne de Lyon, Fourvière et Saint-Just, dont l'exploit-

tation commença dans le courant d'août 1878, l'Administration de la compagnie des Chemins de fer du Rhône lui confia les études de la ligne de Sathonay à Trévoux, ainsi que l'acquisition des terrains nécessaires à sa construction. Mais, atteint d'une grave indisposition, Grivet dut résigner ses fonctions d'ingénieur et laisser à M. Causel, son successeur, le soin d'exécuter le projet qu'il avait préparé.

Ne pouvant se décider à l'inaction, à peine remis, il étudiait le projet d'un chemin de fer funiculaire partant de la place de la Comédie pour aboutir au boulevard de la Croix-Rousse, projet qui, à tort ou à raison, fut abandonné comme étant trop coûteux. Grivet étudia aussi un projet de prolongement de la rue de la République jusqu'au cours du Midi, en élargissant la rue de la Charité.

En résumé, Grivet fut un travailleur infatigable et consciencieux, et nous ne faisons ici que notre simple devoir en essayant de rappeler à la mémoire de nos concitoyens un des hommes dont l'existence fut consacrée à la transformation de sa ville natale.

LES EAUX D'ÉGOUT

Le problème de l'épuration des eaux d'égout, qui offre un intérêt de premier ordre, pour les grandes villes et pour Paris surtout, vient de faire un grand pas, si même il n'est point complètement résolu, à la suite d'expériences publiques à Tourcoing par un ingénieur belge, M. Defosse, expériences très curieuses et qui ont pleinement réussi.

M. Defosse a tenu à appliquer son procédé d'invention aux eaux de l'Espierre, parce qu'elles occupent le premier rang parmi les eaux les plus chargées de matières que l'on connaisse. Tandis que l'eau-vanne du collecteur de Clichy contient en moyenne 1,936 kilogrammes d'impuretés par mètre cube, on trouve dans l'Espierre environ 4.800 kilogrammes de matières pour le même volume.

En outre, les eaux de ce ruisseau ne reçoivent pas de matières fécales et ne possèdent pas le même pouvoir fertilisant que la plupart des eaux d'égout; elles contiennent, au dire du rapport de M. Étienne, ingénieur des ponts et chaussées à Lille, une quantité considérable de graisses provenant des eaux de peignage de laine, auxquelles elles doivent leur nature savonneuse.

Pour l'expérience, on a employé plus de 40 barriques d'eaux de l'Espierre. L'inventeur avait fait construire trois bassins placés à des niveaux différents. Une pompe à incendie a élevé les eaux puisés dans l'égout à la hauteur du premier bassin, contenant trois réactifs combinés : sulfate d'alumine, permanganate de potasse et chaux.

Les matières en suspension et celles en dissolution ont été précipitées et sont venues se déposer au fond sous forme de boue noirâtre très épaisse.

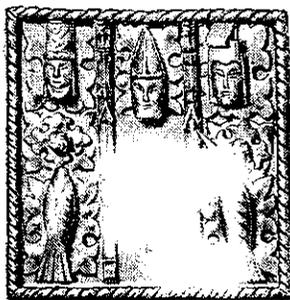
En sortant de ce bassin de décantation, les eaux ont filtré à travers une couche de tourbe préparée d'après un procédé spécial et dotée d'une affinité très grande pour les matières organiques et l'ammoniaque.

Déjà l'épuration des eaux se manifestait sensiblement, quand elles sont tombées dans un second bassin, terminé par un nouveau filtre d'un minéral artificiel de fer, extrêmement poreux, composé de fer, de manganèse et de charbon. En quittant ce second bassin, elles étaient véritablement transformées. Au lieu d'un liquide nauséabond, visqueux, noirâtre, on se trouvait en présence d'une eau véritable, légèrement teintée par l'oxyde de fer, dont elle s'était chargée au passage du filtre, qui s'écoulait ensuite, presque limpide, dans une petite rigole au fond tapissé de cailloux, sur lesquels elle se débarrassait, enfin, de la minime quantité de fer qu'elle contenait en dissolution.

Mais, point capital du problème, il restait à se défaire des boues déposées dans le premier bassin des réactifs.

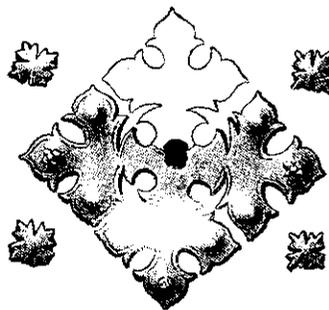
Ces boues ont été placées dans deux cornues chauffées au rouge blanc, dans un fourneau à coke. De chacune des cornues partait un long tuyau aboutissant à une cuve en fer dans laquelle flottait une cloche également en fer. Les deux tuyaux, en sortant de cet appareil, s'accrochaient à la muraille et se terminaient par deux becs de gaz qu'on alluma aussitôt.

Or, ce gaz, plus brillant, d'un pouvoir d'éclairage plus grand que le gaz ordinaire, se trouvait fabriqué avec les boues recueillies et chauffées dans les deux cornues. Cette boue sèche donne 200 mètres cubes de gaz à la tonne et elle se distille en deux heures



SERRURE DE L'ÉGLISE DE GUILLESTRE (HAUTES-ALPES)

Dessin de M. LARBITRAY



au lieu de quatre exigées pour la distillation de la houille. De plus, elle donne un résidu de poudre brune qui constitue un excellent engrais.

Les expériences de Tourcoing ont démontré que le procédé de M. Defosse pouvait s'appliquer à une énorme quantité d'eau d'égout. Ses avantages ne sont pas discutables, puisqu'ils apportent une grande plus-value aux boues à exploiter et suppriment, dans une ville populeuse, une cause redoutable d'épidémie.

Nous croyons savoir que M. Defosse prépare un projet complet d'assainissement des eaux de la Seine.

SERRURE DE L'ÉGLISE DE GUILLESTRE¹

— HAUTES-ALPES —

Cette serrure en fer forgé, très artistiquement travaillée, est l'œuvre d'un ouvrier de cette ville, ainsi que la plaque, le nœud et les clous qui, tous variés, ornent la porte de cette église.

¹ Suite du *Souvenir d'un Territorial*, octobre 1885, par M. LARBITRAY.

On fait remonter son exécution au xv^e siècle. A la partie supérieure, l'auteur a voulu représenter l'archevêque d'Embrun, comte et seigneur de Guillestre, ayant à sa droite l'échevin de la ville et à sa gauche le juge des Châteaux archiépiscopaux. Deux tourterelles ornent la partie inférieure des panneaux latéraux.

Ce remarquable ouvrage fait l'admiration de tous les étrangers, aussi plusieurs archéologues ont-ils offert un prix considérable pour en devenir acquéreur.

Elle doit figurer dans des publications étrangères au nombre des principales curiosités de l'Europe.

PROCÉDÉ D'ENFONCEMENT DE PIEUX DANS LE SABLE AU MOYEN D'UN COURANT D'EAU LATÉRAL

M. Piéron, rapporteur, a présenté à la Société industrielle du nord de la France le rapport suivant :

« Vous êtes sollicités d'accorder le prix Léonard Danel à un auteur anonyme qui a pris pour devise : « *Labor omnia vincit*, et qui invoque pour titre à votre bienveillance l'invention consistant à enfoncer au moyen d'un courant d'eau les pilotis à battre dans le sable.

« L'auteur du Mémoire qui vous est soumis raconte que le premier pieu foncé par le procédé dont il revendique le mérite aurait été planté au moyen d'un jet d'eau latéral, en 1860, sur la plage de la Tunara, territoire espagnol, à 3 kilomètres de Gibraltar.

« D'après lui, l'idée lui en aurait été fournie par un incident qui aurait signalé une opération de renflouement d'un steamer jeté sur cette plage de sable. On créait au moyen d'une lance de 80 millimètres des courants d'eau ayant pour but d'affouiller sous le navire. Le matelot qui tenait cette lance l'ayant laissé tomber vers ses pieds, fut en un instant enseveli jusqu'à mi-corps, et cet événement fit entrevoir à l'auteur le profit que l'on pourrait tirer d'un courant d'eau pour enfoncer les pieux. En quelques heures, trente ou quarante pieux de 4 à 5 mètres furent enfoncés de 1 mètre dans le sable par 1 mètre de profondeur d'eau.

« L'auteur fait ressortir tous les avantages qui résultent de ce procédé, rapidité, économie, sûreté de méthode, et enfin réussite que l'on obtenait auparavant avec de grandes difficultés par le moyen de la sonnette et du mouton. Il rapporte ensuite qu'il en parla, le 1^{er} juin 1877, à une société technique, et que c'est le 7 mars 1879, c'est-à-dire vingt mois après, qu'un membre de cette société ayant décrit des travaux qui étaient exécutés par le même procédé, l'auteur du Mémoire dont nous nous occupons aurait réclamé l'honneur d'avoir inventé la méthode en question. Il cite alors le récit fait dans une publication qu'il ne nomme pas, des travaux achevés en 1884 dans le même ordre d'idées et appelle, en terminant, l'attention de la Société industrielle sur les services que peut rendre une innovation si profitable aux intérêts généraux et qui a été livrée par l'auteur au domaine public d'une manière complètement désintéressée.

« Afin de faire sur cette question toute la lumière possible, nous avons cru convenable de consulter nos collègues, MM. Eyriaud des Vergnes, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé du service des ports maritimes du Nord, et Guillain, ingénieur en chef chargé des ports maritimes du Pas-de-Calais. MM. des Vergnes et Guillain ont mis la plus complète bienveillance à nous donner tous les renseignements qu'ils possédaient. En leur adressant de votre part nos très vifs remerciements, nous sommes heureux de joindre au dossier deux notes qu'ils ont bien voulu nous fournir avec une compétence et une autorité indiscutables. Ces notes fixent d'une manière absolument précise tous les points que nous désirions connaître. Elles sont fort instructives, elles res-

sent à votre disposition, et nous ne pouvons qu'engager ceux de nos collègues que la question intéresse, à les lire dans leur entier; nous craignons, en les analysant, de leur faire perdre une partie de leur mérite. Elles établissent toutefois, d'une façon certaine, que le 10 juillet 1877, M. l'inspecteur général des ponts et chaussées, Stœcklin, alors ingénieur en chef des ports maritimes du Pas-de-Calais, et M. Vétillard, ingénieur des ponts et chaussées à Calais, firent à Calais la première expérience pratique de la méthode qui nous occupe. Ils n'avaient connaissance d'aucun travail de ce genre antérieurement fait, ils l'affirment et nous devons le croire. Le succès couronna leurs efforts, ils aperçurent du premier coup d'œil tout le parti que l'on pourrait tirer de leur si heureuse découverte et rédigèrent, à la date du 24 août 1877, une note qui a été publiée aux *Annales des ponts et chaussées* dans le numéro de janvier 1878. Cette même note avait, d'ailleurs, été lue, le 30 août 1877, au Congrès de l'Association pour l'avancement des sciences tenu au Havre, et elle avait eu, parmi les ingénieurs de travaux maritimes, un grand et juste retentissement. A ce moment, et malgré la publicité que reçut le compte rendu de MM. Stœcklin et Vétillard, aucune protestation ne fut entendue, aucune réclamation de priorité ne s'éleva.

« Depuis cette époque tous les travaux ayant pour objet d'enfoncer des pieux dans le sable furent exécutés par la méthode décrite; cette méthode avait trouvé dès le début tout son développement et elle ne reçut plus que des perfectionnements de détail.

« Nous ne songeons pas un seul instant à mettre en doute la bonne foi de notre correspondant anonyme, et nous voulons bien admettre que l'expérience dont il parle a été faite, en 1860, à la Tunara. Mais nous tenons pour bien certain qu'il n'avait pas vu, à ce moment, les conséquences de sa découverte. Autrement on ne s'expliquerait pas qu'il ait gardé le silence pendant dix-sept ans et qu'il se soit décidé à le rompre seulement lorsque d'autres inventeurs doués d'une perspicacité plus grande et d'une vue plus pénétrante mettaient eux-mêmes en pratique ce précieux procédé. En supposant que l'auteur, qui s'adresse à nous, ait bien eu spontanément, et avant MM. Stœcklin et Vétillard, l'idée de profiter des propriétés que le sable acquiert sous l'influence d'un courant d'eau pour améliorer les conditions jusque-là très difficiles d'enfoncement de pieux, il n'est pas douteux que ces ingénieurs n'aient eu la même idée d'une façon également spontanée, et ils y ont ajouté le mérite de la faire immédiatement passer dans le domaine des faits et d'en faire profiter de suite l'art des travaux maritimes.

« En conséquence, Messieurs, votre Commission estime qu'il n'y a aucune suite à donner à l'affaire qui nous occupe. »

LE QUESTION DU GAZ A LYON¹

CANALISATION. — Il est utile de rappeler qu'à l'expiration de la concession, la Compagnie du gaz doit abandonner, gratuitement et en toute propriété, à la ville de Lyon, toute la canalisation des rues, quais, etc., et tout le matériel y existant et servant à l'éclairage public (article 5, § 2 du traité du 8 août 1853, Compagnie du gaz de Lyon. — Art. 5, § 3 du traité du 1^{er} février 1885, Compagnie du gaz de la Guillotière).

VOIES PUBLIQUES. — Les voies publiques se divisent en trois catégories :

- 1^o La grande voirie qui comprend les routes nationales et les voies navigables ;
- 2^o La voirie vicinale qui embrasse tous les chemins de grande communication et routes départementales ;
- 3^o La voirie municipale qui compte toutes les autres voies non désignées ci-dessus et situées dans les limites de la commune.

¹ Voir le n. 16.

La voirie municipale seule est sous le pouvoir de la commune. Les autres voies dépendent de l'autorité préfectorale.

CARACTÈRE ET ÉTENDUE DU MONOPOLE DE LA COMPAGNIE DU GAZ DE LYON. — Le mot « monopole » est improprement employé, la fabrication et la vente du gaz ne pouvant être monopolisées. La liberté du commerce et de l'industrie consacrée par la loi s'y oppose absolument.

Mais, en fait, les communes pouvant autoriser un concessionnaire à établir une canalisation sous le sol des voies publiques, en s'interdisant d'accorder une autorisation semblable à qui que ce soit, il en résulte pour le concessionnaire un droit exclusif qui est considéré comme un monopole.

Les routes nationales et départementales faisant partie du domaine public, personne, ni l'État, ni le département, ne peuvent conférer de droit privatif sur leur sous-sol. L'intérêt de la viabilité et de la sécurité publique peut seul déterminer les restrictions à apporter aux autorisations de canalisation qui peuvent être demandées.

Il faut remarquer cependant que la loi (art. 97, loi municipale 5 avril 1884) imposant aux villes l'obligation de veiller à la sécurité, à l'éclairage, etc., des voies publiques de toutes sortes, a dû leur donner les moyens de remplir leur mission. Il paraît donc probable qu'en ce qui concerne l'éclairage public, la ville de Lyon a pu conférer un droit exclusif à la Compagnie du gaz même sur les routes nationales et départementales dans la traversée de la ville.

Mais l'éclairage particulier n'a pu être atteint, et le monopole de fait de la Compagnie du gaz ne s'étend pas pour cet éclairage aux routes nationales et départementales qui traversent la commune de Lyon (*Annexe IV*).

Il résulte de la lettre et des annexes qui précèdent :

1° Que le monopole de fait de la Compagnie du gaz de Lyon ne s'étend pas à la fabrication et à la vente du gaz de chauffage et du gaz destiné aux services industriels, mais seulement à l'éclairage public des voies de toutes sortes de la commune de Lyon et à l'éclairage particulier sur les voies et places municipales ;

2° Que rien ne s'oppose à la création d'une compagnie nouvelle qui aurait pour objet :

a. La fourniture du gaz de chauffage et du gaz industriel dans toute l'étendue de la commune de Lyon (voies de toutes sortes) ;

b. L'éclairage particulier sur les voies nationales et départementales dans toute la traversée de la commune de Lyon (*Annexe IV*).

ROUTES NATIONALES ET DÉPARTEMENTALES TRAVERSANT LA VILLE DE LYON. — *Route nationale n° 6. Limite de la ville.* Rue de Bourgogne, Place de la Pyramide, Grande-Rue-de-Vaise, Quai de Vaise, Quai Pierre-Scize, Quai de Bondy, Quai de Bondy, Quai de l'Archevêché, Pont Tilsitt, Pont Nemours, Quai Saint-Antoine, Quai des Célestins. Rue Bellecour. 11.510 mètres. — Rue de la Barre, Pont de la Guillotière, Cours Gambetta, *Limites.*

Route nationale n° 7. Limite de la ville. Rue et place de la Pyramide (même parcours que la route nationale n° 6, jusqu'à la place du Pont à la Guillotière), Grande-Rue-de-la-Guillotière, Rue de la Madeleine, Route de Vienne. *Limites.* 4.050¹ mètres.

Route nationale n° 83. Limite de la ville. Place de la Boucle, Cours d'Herbouville, Quai Saint-Clair, Rue Puits-Gaillot, Rue de la République, Place Leviste. 2.650 mètres.

Route nationale n° 86. Limite de la ville. Pont de la Mulatière, Cours Perrache, Quai de la Charité, Place Leviste 3.100 mètres.

Route départementale n° 2. Pont Nemours, Quai de la Pêche-

¹ Non compris le parcours emprunté à la route n° 6 qui est de 9.190 mètres.

rie, Quai Saint-Vincent, Quai de Serin, *Limites vers Caluire.* 3.580 mètres.

Route départementale n° 9. Place de l'Abondance, Avenue du Château, Cours Villeurbanne, *Limites.* 1.950 mètres.

Route départementale n° 10. Pont d'Ainay, Quai Fulchiron, Quai des Étroits. *Limites vers Sainte-Foy.* 750 mètres.

Route départementale n° 11. Pont Lafayette, Cours Lafayette, *Limites vers Villeurbanne.* 2.250 mètres.

Route départementale n° 12. Pont du Midi. Avenue des Ponts, Route d'Heyrieux, *Limites.* 5.150 mètres.

Annexe : boulevard des Hirondelles. 1.500 mètres.

Longueur totale, 30.490 mètres.

COMMUNES SUBURBAINES. — Un certain nombre de communes des environs de Lyon sont desservies par la Compagnie du gaz de Lyon. Si, comme cela est probable, la Compagnie n'a pas conclu avec elles des traités analogues à ceux passés avec la ville de Lyon, et s'est contentée, pour établir sa canalisation, de permissions de voirie, la Compagnie nouvelle pourra également obtenir des autorisations pour les routes nationales et départementales et pourra traiter avec ces communes pour l'éclairage des rues et places municipales.

Les principales localités visées sont : Caluire et Cuire (Saint-Clair), Écully, Tassin, la Demi-Lune, Sainte-Foy, La Mulatière, Oullins, Vénissieux, Villeurbanne, Vaulx.

CONSIDÉRATIONS SUR LES DUNES DU SAHARA LEUR RÉGIME

ET POSSIBILITÉ DE LES TRAVERSER EN VOIE FERRÉE

Par M. CAVENAD, ingénieur des Ponts et Chaussées.

II

Pendant ce mouvement les dunes s'orientent comme nous l'avons vu, il s'établit une forme d'équilibre qui persiste tant que dure l'action du vent; dès qu'elle a cessé, certains talus trop raides s'éboulent et les dunes reprennent leur forme générale primitive qui, à la longue, devient à peu près constante. Le noyau central durci s'agglomère, s'il n'est déjà résistant; la dune presque toujours est consolidée par la croissance du drin, du r'tem, des tamaris, etc., et il n'est pas rare de lui voir conserver la forme du sif.

On voit donc que les dunes sont dans une sorte d'état d'équilibre même individuel. Elles forment dans leur ensemble de véritables mers dont les rives seules varient un peu, mais d'une manière inappréciable pour l'observateur. S'il y a prédominance d'action de certains vents par rapport aux autres, la dune marchera suivant leur direction, mais d'un mouvement extrêmement lent.

On le voit aussi, cette circulation est incompatible avec l'hypothèse d'une séparation nette et tranchée entre les cordons qui prendraient naissance par suite de la lévigation opérée par le vent.

Hauteur et espacement normaux des dunes. — Il est à remarquer que la hauteur des dunes formées par le vent varie avec la ténuité des particules sableuses qui les composent. Les dunes les plus élevées sont souvent formées de grains extrêmement fins.

C'est un fait analogue à celui que l'on peut observer pour les liquides. Les vagues produites par un vent donné sont d'autant plus considérables que le liquide est moins dense.

Pour le sable on peut dire que la surface d'équilibre d'une dune prend des dimensions d'autant plus considérables que ce dernier est plus tenu. Les différences de hauteur proviennent ici non pas des variations de densité, mais bien de la ténuité

plus ou moins grande des grains de sable, la densité de la masse pouvant malgré cela ne pas varier sensiblement.

C'est qu'en effet, un vent d'une puissance déterminée peut mettre en mouvement un poids plus considérable de sable fin que de sable gros, et cela se conçoit, car plus la masse est divisée, plus la surface sur laquelle il agit est considérable à égalité de poids. Or la forme d'équilibre de la dune se règle en raison de la masse que le vent est capable de mettre en circulation.

Supposons, en effet, que les dunes de sable fin puissent rester aussi rapprochées que les autres, la masse circulante étant plus considérable, les cols qui les séparent seront plus encombrés, et il arrivera inévitablement qu'ils s'ensableront peu à peu. Les dunes se réuniront alors pour en former de plus considérables.

Il y a par la même raison, et nous avons été frappé de ce fait dans le cours de notre mission, un écartement normal entre les dunes élémentaires qui seul leur permet de se maintenir indépendantes.

(Cette observation peut-être de la plus grande utilité pour le constructeur qui devra déterminer sur place en vue de l'établissement de certains ouvrages cet écartement qui varie naturellement avec l'état de la dune et les circonstances locales.)

Il ne faudrait pas toutefois conclure de cette observation que les immenses dunes que l'on signale en divers points du Sahara résultent toutes d'une semblable agglomération et sont par là même formées de particules beaucoup plus ténues que d'autres. Ce serait beaucoup trop généraliser le phénomène. Elles peuvent, en effet, nous l'avons vu, avoir été constituées par des dépôts sous-marins ou sous-lacustres à la façon des bancs de nos fleuves actuels dans lesquels il n'est pas rare de retrouver ces monticules coniques qui revêtent sous l'action des eaux une forme d'équilibre semblable à celle que les dunes affectent sous l'action des vents.

Possibilité de traverser les dunes en voie ferrée. — Bien que le constructeur n'ait pas à redouter ces ensablements imprévus et subits que l'on s'est plu à signaler comme une des causes d'insuccès pour le chemin de fer transsaharien, il doit compter avec cet envahissement lent et continu produit par l'action des vents dominants qui pourrait à la longue compromettre le bon fonctionnement des ouvrages ou en tout cas exiger des frais d'entretien énormes.

La règle qu'il doit absolument s'imposer, c'est de troubler le moins possible l'état de choses établi.

Ce qui se passe actuellement dans certains ports dont les jetées ont dû être allongées démesurément par suite du dépôt continu des sables et des vases, montre qu'il est toujours imprudent d'opposer un obstacle absolu aux phénomènes naturels de ce genre.

De même, barrer une dune par un obstacle transversal, c'est se condamner presque toujours à le voir surmonté par les apports dus à la circulation dominante, c'est parfois même provoquer l'élargissement, l'épanouissement de la dune et par conséquent l'interruption de la voie aux deux extrémités de l'ouvrage. Ce dernier peut ne pas souffrir d'un ensablement qui se produirait dans sa partie courante, et c'est le cas des parasables voûtés, mais on le voit leurs têtes devront être protégées d'une façon toute spéciale.

Nous citerons à l'appui de ce fait l'envahissement de certaines oasis par les sables qui après s'être accumulés le long des murailles qui les ençoignent, les franchissent et pénètrent dans les jardins; l'interruption fréquente de certaines routes, etc. etc.

Il importe donc de garantir l'avenir par de judicieuses précautions.

Traversée des dunes peu élevées (0^m,50, 1^m, 1^m,50). — Comme le démontre l'examen des routes qui traversent des dunes peu élevées, la voie pourrait dans ces régions être établie sans précautions spéciales sur un remblai peu saillant ou même à fleur du sol, dans certains cas. C'est qu'en effet la circulation n'est par alors interrompue d'une façon notable. elle peut s'opérer par-dessus le remblai dont le vent balaye constamment la surface et n'y laisse subsister aucun dépôt sérieux pourvu toutefois que cette dernière n'offre pas d'obstacles saillants.

La route de Laghouat notamment n'est envahie que dans la traversée en tranchée du cordon principal qui est notablement élevé au-dessus de l'ensemble des dunes de Messerane.

Nous pensons qu'une tranchée de faible profondeur n'aurait guère non plus à redouter l'ensablement, mais ces ouvrages devront toujours être évités, quand faire se pourra.

Les remblais, s'ils permettent l'accumulation du sable sur l'une de leurs faces ou sur les deux et interrompent partiellement la circulation, lui rendent toute sa liberté dès que les apports ont atteint leur niveau. Pour les tranchées notables, au contraire, il est à craindre qu'elle ne se rétablisse que lorsqu'elles seront comblées en partie.

Traversée des dunes moyennes (2 à 6^m de hauteur). — Il serait illusoire de fixer d'une façon absolue la limite de hauteur à partir de laquelle la voie devra être protégée par des ouvrages spéciaux. Elle variera suivant la nature des lieux et leur examen seul permettra aux constructeurs de la fixer. Les chiffres que nous donnons, quoique étant jusqu'à un certain point l'expression de la vérité, devront être modifiés suivant les circonstances locales.

Lorsque les dunes atteignent 3, 4, 5 mètres de hauteur et qu'elles ne sont pas complètement fixées, le volume de sable mis en circulation par les vents devenant considérable, il serait imprudent de jeter brutalement un remblai sur une semblable masse, remblai qui serait d'ailleurs assez coûteux. Il faut alors recourir à un mode d'établissement de la voie qui laisse autant que possible au phénomène son cours naturel.

Les parasables pourraient être employés dans ce cas, leurs têtes étant protégées spécialement, mais comme l'ouvrage dont nous esquissons ci-dessous le projet serait peut-être moins coûteux et certainement plus efficace, nous n'hésitons pas à le proposer.

La voie devrait être établie sur des supports réunis par des voûtes ou des poutres entre lesquels la circulation pourrait se faire. Leurs fondations ne présenteraient en Sahara aucune difficulté spéciale et ne sauraient être coûteuses.

L'espacement des supports devra être réglé suivant l'allure de la dune. Il faut prévoir que les piliers deviendront les centres d'autant de dépôts ou de dunes spéciales, et il importe de les maintenir indépendants pour éviter l'engorgement de l'ensemble de l'ouvrage.

L'espacement à adopter sera précisément l'espacement normal des dunes indépendantes dont nous avons parlé plus haut. Il appartiendra au constructeur de le régler par un examen minutieux et des études suivies faites sur place, et de se réserver au besoin même la possibilité de le modifier sans grande dépense.

Dans de semblables dunes les tranchées devront être prohibées autant que possible; si elles sont de longueur minimale une simple protection en forme de muraille ordinaire débordant à droite et à gauche sur les zones intermédiaires entre le remblai et la tranchée semble devoir suffire, elle pourra être

complétée par quelques ouvrages de fixation des dunes de part et d'autre de la voie. De la sorte le régime général ne sera que peu ou point troublé, car si la circulation est interrompue sur une faible longueur, elle pourra se rétablir par les extrémités de l'ouvrage.

Si la tranchée devait avoir une longueur notable, ce qui implique en même temps une certaine profondeur, il faudrait lui substituer une sorte de tunnel sur presque tout son parcours en ne négligeant pas l'exécution près des têtes d'ouvrages de défense particuliers.

Traversée des hautes dunes. — Enfin, si les dunes atteignent des dimensions notables et si elles ne sont point absolument fixées, il faut se résigner à les traverser en parasable ou même en tunnel en certains endroits et dans ce cas de préférence à leur partie inférieure afin de laisser aux masses supérieures qui sont plus particulièrement mobiles toute leur liberté d'allures. Dans le voisinage des têtes les ensablements seront à craindre, il faudra prolonger le tunnel par un parasable un peu au delà du pied de la dune. Les têtes de ces ouvrages devront être protégées par des travaux de fixation : ils permettront de traverser les dunes moyennes, qui chassent le pied des grandes, ou de protéger la voie contre les dépôts accidentels que l'interposition de ces ouvrages provoquera presque toujours.

Trop courts, les parasables seraient débordés immédiatement, car ils deviendront les centres d'ensablement qui finiront par atteindre les têtes; trop larges, ils créeraient à grands frais une sécurité momentanée, mais qu'il sera encore plus difficile d'assurer lorsque les dépôts auront atteint les têtes et seront alimentés par une masse plus considérable que dans le premier cas.

Fixation des dunes. — Il pourra être nécessaire d'assurer la durée et le bon fonctionnement des ouvrages par quelques travaux de protection comme la fixation de certaines dunes.

Dans certain cas il suffira de couronner leur crête qui, nous l'avons vu, est plus particulièrement mobile, par une enceinte en clayonnage ou en charpente.

Les Mozabites qui cultivent souvent les dépressions que l'on rencontre au milieu des dunes emploient ce moyen avec succès. On peut observer un ouvrage semblable à la Pointe de Grave, en France : son efficacité n'est plus contestable aujourd'hui.

Certains semis pourraient être aussi utilisés dans ce but.

Nous ne pouvons discuter ici le mode d'établissement de ces défenses ni leur distribution qui varieront suivant chaque cas particulier.

L'ouvrage finira souvent par être surmonté, mais comme il créera la sécurité pour un laps de temps assez long, les compléments peu coûteux de travaux à exécuter par la suite seront du domaine de l'entretien.

Déblai par le vent. — Les déblais qu'il sera parfois nécessaire d'exécuter dans les dunes de sable mouvant pourront être souvent facilités par le vent, grâce à l'emploi de divers procédés parmi lesquels celui qui consisterait à ficher dans la dune des piquets assez espacés ne serait pas le moins bon. Sous l'action des vents ces piquets deviendraient les centres d'autant de petits remous ou tourbillons qui activeraient singulièrement les corrosions, absolument comme cela peut être observé dans les vases ou sables à la surface desquels circule de l'eau.

Si la dune est exclusivement sablonneuse, les surfaces mises successivement à nu par les érosions pourront être soumises à la même opération. On pourrait ainsi, au bout d'un temps qui dans certains moments de l'année ne serait pas

très long, faire disparaître une dune en tout ou en partie.

D'autres moyens pourront, on le conçoit, être employés pour concentrer autant que possible l'action du vent; ils permettront, dans beaucoup de cas, de diminuer la dépense occasionnée par les travaux, tout en les activant. (A suivre.)

AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS

Enquêtes. — Une enquête a été ouverte le 2 août sur l'utilité publique du projet de construction d'un pont fixe sur le Rhône, en face la Faculté de médecine. Sont nommés membres de la commission : MM. Bellemain, architecte; Bernelin, conseiller d'arrondissement; Bocuze, ancien adjoint au maire du 3^e arrondissement; Buffaud, ancien maire du 3^e arrondissement; Clapot, conseiller général; Guillermier, conseiller d'arrondissement, et Reigner, ancien maire du 2^e arrondissement.

Une autre enquête a été ouverte le 25 juillet sur le rachat de la concession des ponts de Montmerle et de Frans, sur la Saône. Sont nommés membres de la commission : MM. Bernard, manufacturier, à Villefranche; Berthillier, négociant, conseiller général, à Belleville; Dojat, propriétaire, maire de Charentay; Dupont, négociant, maire de Villefranche; Mongoin, propriétaire, conseiller général, à Blacé; Passot père, négociant, à Saint-Georges; Savigny, propriétaire, président du tribunal de commerce de Villefranche, à Limas; Seigle, minotier, à Gleizé; Teute, propriétaire, maire de Saint-Georges.

La question du gaz à Liège. — On nous écrit : « On a prétendu que l'une des soumissions devait être faite, par personne interposée, pour le compte de l'ancienne compagnie du gaz.

« Le soumissionnaire qui, seul, a accepté sans réserve le cahier des charges élaboré par le collège et adopté par le conseil, M. de Loriol, a si courageusement déclaré vouloir se substituer à la ville dans toutes ses charges à l'égard de l'ancienne compagnie, qu'il est difficile de croire qu'il ne se soit pas mis d'accord avec celle-ci avant l'adjudication. Cependant, M. de Loriol est personnellement assez solide sous le rapport financier pour n'être pas simplement un prête-nom.

« Cela, du reste, doit nous être indifférent. Il nous suffit d'avoir par la presse et les réunions publiques, présidées par M. Max Goebel, qui, en son ancienne qualité de président de la chambre de commerce, a mené une si vigoureuse et si utile campagne — *forcé* le collège et le conseil à procéder à une adjudication publique qui a amené un rabais de plus de deux millions en capital, comparativement au prix résultant du contrat à main ferme négocié par M. Warnant avec la compagnie Orban. Ce dernier eût été *infailliblement* adopté sans les meetings.

« Diminution de prix à part, le nouveau contrat contient une foule de clauses plus avantageuses que celles de l'ancien.

« En conséquence, l'Union commerciale et industrielle, qui a mené la campagne, se propose de porter à l'hôtel de ville, samedi prochain, à l'issue de la séance du conseil communal, convoqué pour notifier le résultat de l'adjudication, de chaleureuses félicitations.

« Le cahier des charges porte, comme limite maximum du prix du gaz, pour les particuliers, 15 centimes pour le gaz d'éclairage et 10 centimes pour le gaz de chauffage et de force motrice. L'adjudicataire vend son gaz à la ville à raison de 10 1/2 centimes: la différence constitue la redevance. »

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

LYON

Mur de clôture, avenue des Ponts, côté droit. M. Burier, y demeurant. — exhaussement, cours Gambetta, 90. — M. Averly, propr., par MM. Tatou frères, 72, cours Gambetta. — Maison, boulevard de la Croix-Rousse, 108.

M. Maignon, propr., par M. Porte, architecte, rue Mulet, 18. — Mur de clôture, côté gauche de la rue des Asperges entre les rues de Gerland (angle sud-ouest), et du Rhône. — Bâtiment, rue Suchet, 32. M. Maire, par M. Cadet, architecte, rue Ney, 77. — Barrière en fer autour de l'église Saint-Georges, quai Fulchiron, place Saint-Georges, de la Commanderie et de la rue Saint-Georges. — Maison, rue Duquesne, 63. Madame Pellat, propr., y demeurant. — Mur de clôture, 64, rue Duquesne. M. Badout, rue Centrale, 27. Construction, sur cour, d'un hangar en bonne maçonnerie, rue Louis-Blanc, projetée. M. Vassivière fils, entrepr., rue Duquesne, 23. — Maison, passage Montgolier, 5, aux Hospices civils de Lyon. M. Saly, propr., y demeurant. — Construction sur cour, rue de Vauban, 71. M. Clermont, propr., y demeurant. — Construction de murs de clôture et d'une maison sur cour, rue Artaud, angle de la rue Sainte-Marie. M. Odin, propr., par MM. Dupin frères, architectes, rue de Marseille, 10.

TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

1^{er} ARRONDISSEMENT. — *Rue Audran*, 3. Maison de rapport. Propr., une Association; archit., MM. Dupin frères, 10, rue de Marseille. Au 4^e étage. — *Rue Tolosan*, 8. Maison en construction. Propr., M. Perrin; entrepr., M. Boyer, 2, place Tourville. Couvert.

2^e ARRONDISSEMENT. — *Société civile de la cour des Archers*. M. Gourd, président du conseil, 34, place Bellecour; archit., M. Bresson, 2, place de la Bourse; entrepr., M. Boudet, 6, rue du Palais de Justice. 2^e plancher. *Rue de Penthièvre*, 4. Maison. Propr., M^{me} Gralt; arch., M. Christol, 1, rue de l'Hôpital; entrepr., M. Jamot fils, 8, rue du Plat. Couvert. — *Rues Thomassin*, 23, et *Palais Grillet*, 36. Démolition et reconstruction. Propr., M. Senta; arch., M. Laureçon, 13, place du Pont; entrepr., M. Guyon, 56, cours de la Liberté. On démolit.

3^e ARRONDISSEMENT. — *Avenue de Saxe, côté sud entre la cours Gambetta et la Grande-Rue-de-la-Guillotière*. Maison de rapport. Propr. archit., M. Coquet, 16, quai de la Guillotière; entrepr., M. Gouyon, 59, cours de la Liberté. Couvert. — *Avenue de Saxe, angle du cours Gambetta*. Maison. Propr., arch., M. Rognat y demeurant; entrepr., MM. Taton frères, 72, cours Gambetta. Couvert. — *Rue Sébastien-Gryphe*, 13. Démolition et reconstruction. Propr., M. Raubin; arch., MM. Arguillère et Fraissenet, 28, quai de Jayr; entrepr., MM. Rochon père et fils, 10, rue de Bearn. Au 3^e plancher. — *Côté droit du cours de la Liberté, entre les rues Servient et de la Part-Dieu*. Maison de rapport. Propr., M. Virieu; arch., M. Laureçon, 13, place du Pont; entrepr., MM. Fessetaud père et fils, 81, rue de Vauban. 4^e plancher. — *Côté droit de l'avenue de Saxe, retour des rues Saint-Jérôme et des Trois-Pierres*. Maison de rapport. Propr. et entrepr., M. Bonnaud, 32, rue des Asperges. Au 3^e plancher. — *Avenue de Saxe*, 167. Démolition et reconstruction. Propr., M. Briatta; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Leblanc, 185, rue Duguesclin. Couvert. — *Rue de la Lône, angle de la rue des Culattes*. Maison. Propr. et entrepr., M. Thomas, 12, rue Basse-Combalot; charpentier, M. Boisson, avenue des Ponts et quai Claude-Bernard. Couvert. — *Rue de la Thibaudière*, 22. Maison. Propr. et archit., M. Bernelin, 16, Grande-Rue-de-la-Guillotière; entrepr., M. Devienne, rue de Sèze, 43. Rez-de-chaussée. — *Rue Voltaire*, 45. Maison. Propr., M. Cluzel; entrepr., M. Leblanc, 185, rue Duguesclin. Couvert. — *Avenue de Saxe*, 181. Maison. Propr., M. Renel. Couvert. — *Rue de Vendôme*, 202. Démolition et reconstruction. Propr., M. Blein; entrepr., M. Garaude, 76, rue Dunois. Au 3^e plancher. — *Rue Sébastien-Gryphe*, 125. Construction. Propr., M. Haas; archit., M. Bourges, rue du Rhône, 47; entrepr., M. Nann, 4, rue de Marseille. Au 1^{er} plancher. *Rue des Passants*. Construction. Propr., M. Montalan; archit., M. Guignot, 195, avenue de Saxe; entrepr., MM. Taton frères, 72, cours de Broches; charpentiers, M. Despeyroux, rue de Vendôme. Au 2^e plancher. — *Rue Palais-Grillet*, 7. Propr., et entrepr., M. Esculape; arch., M. Rippert, 16, quai de la Guillotière. Au 3^e plancher. — *Rue de la Lône, angle de la rue des Asperges*. Société civile de logements économiques. Arch., M. Durançon, cours de la Liberté; entrepr., MM. Durel et Marchand, 36, rue Ferrandière. Au rez-de-chaussée. — *Rue de Chartres*, 49. Maison. Propr., et entrepr., M. Pénélon, 29, rue du Tunnel. Au 2^e plancher. — *Cours de la Liberté*, 61. Maison. Propr., M. Bonjour; arch., M. Tarchier, 34, rue Mercière; entrepr., M. Mathivaud, rue Cuvier, 78; charpent., M. Claret fils, 7, cours de la Liberté. Fondations. — *Cours de la Liberté, rue Chaponnay*. Maison. Propr., M. Chiesa; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Bretton, rue de Chartres, 11; charpent., M. Comte, 64, rue des Trois-Pierres. Au rez-de-chaussée. — *Rue Chaponnay*, 18. Maison. Propr., M. Lamarche; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Bonnet, 36, rue Moncey. Fondations. — *Cours de la Liberté*, 83. Maison. Propr., M. Botti; entrepr., M. Oriange, 27, rue Villeroy. Au niveau du sol. — *Rue Duguesclin*, 24. Maison. Propr. et entrepr., M. Meyer, 23, rue Louis-Blanc. Fondations.

4^e ARRONDISSEMENT. — *Boulevard de la Croix-Rousse*, 142. Maison. Propr., M. Dumas; arch., M. Ferrand, Grande-Rue-de-la-Croix-Rousse; entrepr., M. Comonet, rue Denfert-Rochereau, 40. Fondations.

5^e ARRONDISSEMENT. — *Place Saint-Jean*. Démolition et reconstruction. Propr., M. Parent, rue Mercière, 15; arch., M. Moreau, 8, rue Jean-de-Tournes; entrepr., MM. Gay et Bagnard, 4, rue des Marronniers. Couvert. — *Rue Cottin*, 1. Société d'enseignement des Frères y demeurant. Arch., M. Benoit; entrepr., MM. Surdieu et fils, 4, rue des Tuileries; charp., M. Martin. Au 1^{er} plancher. — *Quai de Jayr*. Bâtiment. Propr., M. Morel; arch., M. Garin, place des Terreaux, 3; entrepr., M. Tarnaud, 19, rue de la Claire. Au 2^e plancher.

6^e ARRONDISSEMENT. — *Rues de Crillon, Tronchet et rue Masséna*.

Eglise Saint-Joseph. Propr., la Fabrique; arch., M. André, 66, avenue de Saxe; entrepr., MM. Rouchon frères, 54, rue Mercière. Sortie des fondations. — *Rue de Vendôme, entre les rues de Sèze et Bossuet*. Maison de rapport. Propr., M. Lafosse; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Vassivière, 69, rue de Vauban. 3^e plancher. — *Angle de la rue de Sèze et de Vendôme*. Maison de rapport. Propr. Association des Immeubles lyonnais. M. Dubouis, directeur; arch., M. Rivière, rue de la Barre; entrepr., M. Vassivière, 69, rue de Vauban. 2^e plancher. — *Rue Duquesne*, 20. Maison. Propr., et entrepr., M. Vassivière, 23; rue Duquesne. Couvert. — *Rue de Sully*, 61. Maison. Propr., M. Garnier; archit., M. Moreau, 8, rue Jean-de-Tournes; entrepr., M. Maréchal, 2, place d'Albon. Couvert. — *Rue Ney*, 62. Propr. et entrepr., M. Pénélon, 49, cours Vitton. 5^e plancher. — *Rue de Sully*. Construction, 110. Propr., M. Drevet; archit., M. Guillotel, 37, rue Molière; entrepr., M. Faure, 220, rue Boileau. Au rez-de-chaussée. — *Rue Duquesne*, 74. Maison. Propr., M. Jourdan; archit., M. Guillotel, 37, rue Molière; entrepr., M. Faugeton, 11, passage Duguesclin. Au rez-de-chaussée. — *Boulevard du Nord, angle rue Sully*. Maison. Propr., M. Garnier, officier d'administration, rue des Remparts-d'Ainay, 40; archit., M. Jamot, rue du Plat, 32; entrepr., MM. Bellat et C^{ie}, 75, rue Boileau. Au rez-de-chaussée. — *Cours Lafayette*, 77. Maison. Propr., et entrepr., M. Droulin; arch., M. Guillotel, 37, rue Molière. Fondations. — *Rue Louis-Blanc*, 31. Démolition et reconstruction. Propr., M. Deny; arch., M. Fantou, 15, place Morand; entrepr., M. Ensiel, 134, rue Boileau. Foudilles. — *Rue Boileau*, 139. Maison. Propr., M. Ballaud; arch., M. Fantou, 15, place Morand; entrepr., M. Ensiel, 134, rue Boileau; charp., M. Crépat, 126, rue Boileau. 2^e plancher. — *Rue Montgolier*, 31. Maison. Propr., M. Benezet; entrepr., M. Buchenaud. Couvert. — *Passage Montgolier*, 11. Maison. Propr., M^{me} Crispy; entrepr., M. Picoulet, rue Charles-Lyomet, Charpenne. Couvert. — *Rue Boileau*, 26. Maison. Propr. et entrepr., M. Fauché y demeurant. Au niveau du sol. — *Rue Molière*, 11. Maison. Propr., M. Picolet; arch., M. Blein, 77, quai Pierre-Seize; entrepr., M. Clément, 3, place de Trion. Fondations. — *Rue Bugeaud*, 57. Maison. Propr., MM. Vally frères; arch., M. Fantou, 15, place Morand; entrepr., M. Martinaud, 72, rue Bugeaud; charpent., M. Grépat, 124, rue Boileau. Au rez-de-chaussée. — *Rue de Sèze*, 61. Maison. Propr., M. Bernous; arch., M. Guillotel, 37, rue Molière; entrepr., M. Sautour, rue de Vendôme; charpent., M. Guibert, cours Vitton. Au 2^e plancher. — *Angle nord de la rue Duguesclin et Montbernard*. Maison. Propr., la Société immobilière des Brotteaux; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Duvois, 8, rue Masséna. Foudilles. — *Rue Garibaldi*, 10. Maison. Propr. et entrepr., M. Jarry, place des Cordeliers, 8. Au rez-de-chaussée. — *Passage Montgolier*, 14. Démolition et reconstruction. Propr., M. Janot; entrepr., M. Faure, à Montchat. On démolit. — *Passage Montgolier*. Maison. Propr., M. Joly; entrepr., M. Mounier, passage Montgolier. Au 1^{er} plancher. — *Quai des Brotteaux*, 9. Maison. Propr., Madame Ferrand-Holstein; arch., M. Bissuel, 27, place de la Comédie; entrepr., M. Duvois, 8, rue Masséna. On démolit. — *Rue Bossuet, angle de la rue Duguesclin*. Maison. Propr., M. Galant, 112, rue Duguesclin; entrepr., la Société des maçons de Lyon, M. Oddoux, directeur, 62, rue Chaponnay; charpent., M. Jacquignon, rue Boileau. Au 1^{er} plancher. — *Rue Duguesclin*, 100. Démolition et reconstruction. Propr., Madame Maguin; arch., M. Porte, 18, rue Mulet; entrepr., MM. Taton frères, 72, cours Gambetta; charpent., M. Doublier, 11, chemin Germain. On démolit. — *Rue Barrier et rue de Vauban*. Maison. Terrain aux Hospices civils de Lyon. Propr. et entrepr., M. Duchez, 102, rue de Vauban. Au rez-de-chaussée. — *Rue Fournet*. Bâtiment de rapport. Propr., M. Chatoux fils, 31, rue Tête-d'Or. Fondations.

Banlieue. — *Cours Vitton prolongé*, 20. Maison. Propr., M. Vibert; archit., M. Guillotel, 37, rue Molière; entrepr., MM. Pénélon frères, 49; cours Vitton. Au 1^{er} étage. — *Route de Vaulx, n^o 15, aux Charpenne*. Construction industrielle. Propr., MM. Bonnet, Ramel, Savigny, Giraud et C^{ie}; entrepr., MM. Bellat et C^{ie}, 75, rue Boileau. Au 1^{er} étage.

Bully. — Maison. Propr., M. Gillet; arch., M. André; entrepr., M. Varon. Couverte. — Maison. Propr. et entrepr., M. Varon. Couverte.

Charpenne. — *Rue des Charmettes*, 36. Maison de rapport. Grosses réparations. Propr., M. Chana; arch., M. Charton; entrepr., M. Sayetta. Au 2^e étage.

Les Chères. — Maison bourgeoise. Propr., M. Ferlat; arch., MM. Dupin frères, 10, rue de Marseille; entrepr., M. Renard, à Lissieu.

Monplaisir. — *Chemin Fulbert*. Maison. Propr., M. Evrard; entrepr., MM. Duret et Marchand, 36, rue Ferrandière. Fondations.

Montchat. — *Chemin de Vinottier, angle de la rue Gèrente*. Propr., M. Rivière; arch., M. Porte, 18, rue Mulet; entrepr., MM. Durel et Marchand, 36, rue Ferrandière.

Oullins. — *Rue Dumont*. Maison. Propr., M. Gay; entrepr., MM. Garot et Bordet. Couvert.

Villeurbanne. — *Route de Veaulx*, 46. Usine Viannay. Entrepr., M. Chatoux fils, 31, rue Tête-d'Or. Couvert.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Aux termes de la loi du 13 brumaire an VII, toutes les demandes, pétitions et réclamations quelconques adressées aux ministres et aux administrations publiques doivent être formulées sur papier timbré.

En conséquence, MM. les entrepreneurs sont prévenus que toutes les lettres qu'ils adresseront à M. le préfet de la Seine sur papier libre pour paiement d'acomptes, de soldes de travaux, de remboursement de cautionnement, d'abaissement de retenue de garantie, etc., ou pour toute autre cause, seront classées à titre de simple renseignement, et il ne leur sera donné suite que lorsqu'elles auront été renouvelées sur papier timbré.

AVIS D'ADJUDICATION REÇUS A LA DERNIÈRE HEURE

Ain. — *Dimanche 12 septembre.* — Hospice de Meximieux. Construction d'une citerne et de parquets. Mont., 5.237 fr. 54. Caut., le 20e. Renseignements à l'hospice.

Côte-d'Or. — *Vendredi 10 septembre, 2 h.* — Mairie de Dijon. Construction d'écoles. École mixte au hameau de Mirande. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonneries 7.500 fr. Caut., 400 fr. — 2^e lot. Charpente. Mont., 3.000 fr. Caut., 175 fr. — 3^e lot. Couverture et zinguerie. Mont. 1.200 fr. Caut., 70 fr. — 4^e lot. Plâtrerie et carrelage. Mont., 750 fr. Caut., 750 fr. — 5^e lot. Menuiserie. Mont., 1.800 fr. Caut., 100 fr. — 6^e lot. Serrurerie. Mont., 80 fr. Caut., 50 fr. — 7^e lot. Peinture et vitrerie. Mont., 550 fr. Caut., 30 fr. — École de garçons du boulevard Tivoli. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonnerie. Mont., 30.000 fr. Caut., 1.500 fr. — 2^e lot. Charpente. Mont., 14.000 fr. Caut., 800 fr. — 3^e lot. Couverture et zinguerie. Mont., 6.000 fr. Caut., 500 fr. — 4^e lot. Plâtrerie et carrelage. Mont., 4.000 fr. Caut., 200 fr. — 5^e lot. Menuiserie. Mont., 16.000 fr. Caut., 800 fr. — 6^e lot. Serrurerie. Mont., 5.000 fr. Caut., 300 fr. — 7^e lot. Peinture et vitrerie. Mont., 3.500 fr. Caut., 170 fr. Renseignements à la mairie.

Côte-d'Or. — *Samedi 11 septembre, 9 h.* — Mairie de Beaune. Aménagement de la halle aux grains. 1^{er} lot. Maçonnerie et ciment. 8.317 fr. 76 — 2^e lot. Charpente, 949 fr. 70 — 3^e lot. Serrurerie, 1.165 fr. 65. — 4^e lot. Menuiserie, 3.410. — 5^e lot. Peinture et vitrerie, 1.860 fr. 12. Total, 15.703 fr. 23. Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — *Dimanche 12 septembre, 1 h.* — Mairie de la Chapelle-de-Guichay. Etablissement d'une conduite d'eau et construction d'un lavoir couvert. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, charpente et menuiserie, 10.260 fr. 81. — 2^e lot. Couverture en zinc, plomberie, serrurerie et conduite d'eau, 4.155 fr. 88. Renseignements à la mairie et au bureau de M. Boiret, architecte à Mâcon.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — *Le 12 août.* Mairie de Régnié. Achevement des chemins vicinaux ordinaires n. 2 et 12. — 1^{er} lot. M. Guillin (Claude) à Lantignié (Rhône), adjud., à 23 p. 100. — 2^e lot. M. Bourdeix (François), à Régnié (Rhône), adjud., à 5 p. 100.

Rhône. — *Le 25 août.* — Préfecture. Chemin vicinaux. — 1^{er} lot. M. Bertolone (Hyacinthe), place Vendôme, 6, Lyon, adjud., à 22 p. 100. — 2^e lot. M. Cavaignac (Michel), rue Laurencin, 6, Lyon, adjud., à 15 p. 100. — 3^e lot. M. Nicolas (Thomas) rue Neuve-des-Charpenes, 22 (Villeurbanne), adjud., à 33 p. 100. — 4^e lot. M. Guillaume (Jean-Marie), à Saint-Romain-en-Gier (Rhône), adjud., à 15 p. 100. — 5^e lot. M. Radimier (Louis), avenue des Ponts, 70, Lyon, adjud., à 26 p. 100. — 6^e lot. M. Lavinet (Jean), rue de Bourgogne, 9, Lyon, adjud., à 27 p. 100. — 7^e lot. M. Romand (Jean-Benoît), à Grézieu-le-Marché (Rhône), adjud., à 7 p. 100.

Ain. — *Le 15 août.* Mairie de Buellas. Construction d'une école mixte à Corgenon. Mont., 11.340 fr. 30. M. Raymond, à Bourg, adjud., à 12 p. 100.

Ain. — *Le 15 août.* Mairie d'Injoux. Construction de fontaines, lavoirs et abreuvoirs. Mont., 5.686 fr. 68. M. Favre, à Bellegarde, adjud., à 11 p. 100.

Aisne. — *Le 18 juillet.* — Mairie de Saint-Michel. Reconstruction du pont sur la rivière des Champs, à Blissy, et exhaussement aux abords. Mont., 12.000 fr. M. H. Cheneaux, à la Neuville-Saint-Remy-Cambrai, adjud., à 22 p. 100.

Allier. — *Le 5 août.* Yzeure. Agrandissement, reconstruction et appropriation des bâtiments de l'ancien séminaire. — Maçonnerie. M. Barbier, à Nevers, adj. à 6 p. 100. — Charpente. M. Laroche, à Moulins, adj. à 25,50 p. 100. — Menuiserie. MM. Lecœur et Cie, à Paris, adj. à 23,20 p. 100. — Serrurerie. M. Bruno, à Mâcon, adj. à 21 p. 100. — Plâtrerie. M. Charbonnier, à Montélimar, adj. à 23,30 p. 100. — Couverture. MM. Jacquemin et Mathis, à Paris, adj. à 20 p. 100. — Ferblanterie. M. Léna, à Moulins, adj. à 34 p. 100.

Ardennes. — *Le 25 juillet.* Mairie de Thilay. Construction de deux écoles de hameau, à Naux et Navaux. Mont., 22.276 fr. 46. M. Royer, à Monthermé, adjud., à 22 p. 100.

Aube. *Le 16 juillet.* — Sous-préfecture d'Arcis-sur-Aube. Construction de ponts Bessy, 15.300 fr. M. Guillotin, à Semouze, adjud., à 17 p. 100. Saint-Mesmin, 7.980 fr. M. Dumas, à Savières, adjud., à 8 p. 100.

Aveyron. — *Le 23 juillet.* — Mairie de Rodez. Construction d'un pavillon au lycée de Rodez. Mont., 51.109 fr. M. Roc, à Rodez, adjud., à 14,25 p. 100.

Aveyron. — *Le 16 août.* Mairie de Rodez. Construction d'égouts. Mont., 8.400 fr. M. Mailleban, à Rodez, adjud., à 20,07 p. 100.

Cher. — *Le 24 juillet.* — Préfecture. Commune de Villeneuve. Construction d'un pont sur le Cher. Travaux de maçonnerie. Mont., 35.000 fr. M. Margot, à Bourges, adjud., à 18 p. 100.

Drôme. — *Le 30 mai.* Mairie de Chanos-Curon. Construction de deux maisons d'école. — 1^{er} lot. École de filles de Chanos. 15.600 fr. M. Joseph Belle, à Chanos-Curon, adjud., à 17 p. 100. — 2^e lot. École mixte de Curson. 13.000 fr. M. François Allmand, à Tain, adjud., à 19 p. 100.

Haute-Savoie. — *Le 22 juillet.* — Sous-préfecture de Thonon. Construction d'une maison d'école au hameau de Vauverdenne. Mont., 15.218 fr. 75. M. Jean-Marie Bouffand, à Saint-Jean-de-Tholome, adjud., à 13 p. 100.

Hérault. — *Le 25 juillet.* — Mairie de Saint-Jean-de-Védas. Agrandissement du cimetière. Mont., 4.000 fr. M. Guillaume, à Montpellier, adjud., à 17 p. 100.

Hérault. — *Le 15 août.* Mairie de Puissergier. Agrandissement du cimetière. Mont., 4.600 fr. M. Joseph Milhet, à Fabrezan (Aude), adjud., à 22 p. 100.

Hérault. — *Le 27 juillet.* — Préfecture. Chemin de fer de Mazamet à Bédarieux. Etablissement de vingt-trois paires de barrières roulantes métalliques, comprises dans la 5^e section Saint-Pons, 6^e section Riols, 7^e section Saint-Vincent, 8^e section Olargues et 9^e section Colombières. Mont., 24.500 fr. M. Charles-Pierre Couppé, à Romorantin, adjud., à 16 p. 100.

Puy-de-Dôme. — *Le 29 juin.* — Préfecture. Construction d'une école normale d'institutrices à Clermont-Ferrand. — Maçonnerie. MM. Courtadon et Montpeyroux, à Clermont-Ferrand, adj. à 14 p. 100. Charpente. M. Logé aîné, à Saint-Étienne, adj. à 21 p. 100. — Menuiserie. Chantiers de la Buire, à Lyon, adj. à 22 p. 100. — Serrurerie. M. F. Montpeyroux, à Clermont-Ferrand, adj. à 31 p. 100. — Peinture. M. Calmel, à Lyon, adj. à 35 p. 100.

Puy-de-Dôme. — *Le 7 août.* Préfecture. Appropriation d'un groupe scolaire dans la commune de Perignat-ès-Allier. Mont., 15.211 fr. 22. MM. Rallière et Pontignat, place du Pontel, à Ambert, adj. à 18 p. 100.

Saône-et-Loire. — *Le 25 juillet.* — Hospice de Montcenis. Construction d'une maison d'hébergement, au domaine de l'hospice de Montcenis, commune d'Echon. Mont., 5.521 fr. 48. M. Cuetle, à Perrecy-les-Forges, adjud., à 21 p. 100.

Saône-et-Loire. — *Le 25 juillet.* — Mairie de Saint-Maurice-de-Satonnay. Construction de clôtures et dépendances de la maison d'école. Mont., 5.334 fr. 01. M. Chassagnette, à Azé, adjud., à 21 p. 100.

Sarthe. — *Le 11 juillet.* Mairie de Saint-Jean-du-Bois. Construction de deux maisons d'école. Mont., 15.000 fr. M. Soullis, à Sillé-le-Guillaume, adjud., à 13 p. 100.

Savoie. — *Le 17 juillet.* Préfecture. École normale d'institutrices, à Albertville. Travaux d'appropriation et de réparations de l'école normale actuelle d'instituteurs pour l'installation de l'école normale d'institutrices, à Albertville. Mont., 50.000 fr. MM. Francescoli et Pedroletti, à Aiguebelle, adjud., à 17 p. 100.

Vienne. — *Le 11 juillet.* Mairie de Payré. — Construction d'une maison d'école. Mont., 10.800 fr. M. Cartais, à Couhé, adjud., à 21 p. 100.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Paris. — *Le 24 juillet.* — Travaux de construction de cabinets d'aisances et celliers, d'établissements de persiennes, volets, citernes, etc., aux maisons de gardes situées entre La Roche-sur-Yon et la Rochelle (ligne de Nantes à Coutras). Mont., 54.556 fr. 14. M. Nesson fils, à la Rochelle, adjud., à 15,25 p. 100.

Paris. — *Le 31 juillet.* — Construction d'une gare définitive à Châtelailon, Mont., 51.800 fr. 77. M. A. Dugaud, à La Rochelle, adjud., à 22 p. 100.

Tours. — *Le 31 juillet.* Travaux de terrassements, maçonneries et ballastage pour l'établissement d'une voie d'évitement à la station de Beaugés-Verchers (ligne de Poitiers à Angers). Mont., 4.385 fr. 76. M. Vigier, à Pont-Rousseau (Loire-Inférieure), adjud. 29 fr. 25 p. 100.

Chemins de fer de l'État. — *Le 12 août.* La Roche-sur-Yon. Travaux d'établissement de persiennes au lanterneau de la remise des machines, et de pose de voies dans la gare des Sables-d'Olonne (ligne de Tours aux Sables-d'Olonne). Mont., 6.338 fr. 54. M. Guillet, à la Roche-sur-Yon, adj. à 25 35 p. 100.

MISES EN ADJUDICATION

Ville de Lyon. — Un décret présidentiel du 1^{er} juillet 1886 a approuvé une soumission de MM. Gaget-Gauthier et Cie, entrepreneurs, quai de l'Hôpital, S, pour l'établissement de bouches d'incendie à haute pression dans l'intérieur des bâtiments de la Faculté de médecine.

Ville de Lyon. — Par décision du 1^{er} juillet 1886, M. le Préfet du Rhône a revêtu de son visa approbatif le traité passé entre la Ville et le sieur Richard, Jean-Baptiste, entrepreneur, chemin de Baraban, 99, à Lyon, pour la vente à ce dernier des matériaux à provenir de la démolition de l'immeuble Courbis, exproprié pour l'élargissement du chemin vicinal ordinaire n. 160 « de l'ordre ».

Ville de Lyon. — Par décision du 3 juillet 1886, M. le Préfet du Rhône a approuvé la soumission de M. Day, Louis, entrepreneur, quai de la Guillotière, 17, pour l'exécution des travaux de maçonnerie nécessaires à l'établissement d'une grille de clôture au devant de la Faculté de médecine.

Ville de Lyon. — Un décret présidentiel du 6 juillet 1886 a approuvé une soumission des sieurs Faufingue frères, entrepreneurs, rue des Remparts-d'Ainay, 38 pour les travaux de canalisation nécessaires à l'écoulement des eaux pluviales des bâtiments de l'entrepôt international des douanes.

Rhône. — *Date non fixée.* — Mairie de Quincieux. Construction d'aqueducs le long du chemin vicinal ordinaire n. 80. Mont., 550 fr. Pas de cautionnement.

Renseignements à la mairie.

Ain. — *Mercredi 15 septembre, 2 h.* — Reconstruction de l'Hôtel de Préfecture 1^{er} lot. Démolitions, maçonneries ordinaires et de pierres de taille, dallages, hourdisages. Mont., 82.014 fr. 13. Caut., 4.100 fr. 70. — 2^e lot. Solivages en fer et charpentes. Mont., 36.500 fr. Caut., 1.825 fr. — 3^e lot. Plomberie, couverture en ardoises et zinc. Mont., 14.065 fr. Caut., 703 fr. 25. — 4^e lot. Menuiserie et parquets. Mont., 37.184 fr. Caut., 1.859 fr. 20. — 5^e lot. Serrurerie et quincaillerie. Mont., 11.332 fr. Caut., 566 fr. 50. — 6^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Mont., 24.263 fr. Caut., 1.213 fr. 15. — 7^e lot. Fumisterie et marbrerie. Mont., 11.333 fr. Caut., 566 fr. 68. — 8^e lot. Peinture décorative, papiers peints, cartons, pâte et stoff. Réserve. — 9^e lot. Sculpture Réserve. — 10^e lot. Mobilier fixe. Réserve. — 11^e lot. Mobilier. Réserve.

Renseignements à la préfecture, 2^e division. M. T. Ferret, architecte du département, auteur du projet.

Rhône. — *Samedi 4 septembre, 10 h.* — *Deuxième avis.* Sous-préfecture de Villefranche. Entretien pendant six années des chemins vicinaux. — 1. Mont., 6.500 fr. A valoir, 555 fr. 50. — 2. Mont., 8.500 fr. A valoir, 710 fr. 80. — 3. Mont., 3.800 fr. A valoir, 228 fr. 50. — 4. Mont., 8.000 fr. A valoir, 725 fr. — 5. Mont., 11.600 fr. A valoir 1.048 fr. 40. — 6. Mont., 3.300 francs. A valoir, 3.804 fr. 50. — 7. Mont., 6.600 fr. A valoir, 571 fr. 80. — 8. Mont., 7.200 fr. A valoir, 609 fr. — 9. Mont., 7.100 fr. A valoir, 642 fr. 50. — 10. Mont., 11.500. A valoir, 1.069 fr. — 11. Mont., 10.500 fr. A valoir, 909 fr. — 12. Mont., 7.200 fr. A valoir, 631 fr. 80. — 13. Mont., 11.000. A valoir, 963 fr. — 14. Mont., 3.900 fr. A valoir, 276 fr. — 15. Mont., 6.000 fr. A valoir, 482 fr. 40. — 16. Mont., 13.400 fr. A valoir, 1.187 fr. — 17. Mont., 2.600 fr. A valoir, 212 fr. — 18. Mont., 6.000 fr. A valoir, 300 fr. — 19. Mont., 7.500 fr. A valoir, 724 fr. 50. — 20. Mont., 2.600 fr. A valoir, 210 fr. 50. — 21. Mont., 17.300 fr. A valoir, 1.643 fr. — 22. Mont., 7.800 fr. A valoir, 714 fr. — 23. Mont., 6.600 fr. A valoir, 544 fr. 28. — 24. Mont., 2.800 fr. A valoir, 268 fr. — 25. Mont., 7.500 fr. A valoir, 576 fr. — 26. Mont., 2.000 fr. A valoir, 213 fr. — 27. Mont., 3.600 fr. A valoir, 309 fr. — 28. Mont., 2.500 fr. A valoir, 245 fr. 50. — 29. Mont., 2.900 fr. A valoir, 177 fr. 20. — 30. Mont., 9.200 francs. A valoir, 818 fr. 90. — 31. Mont., 2.700 fr. A valoir, 270 fr. — 32. Mont., 3.800 fr. A valoir, 212 fr. — 33. Mont., 6.700 fr. A valoir, 622 fr. — 34. Mont., 13.200 fr. A valoir, 1.173 fr. — 35. Mont., 4.300 fr. A valoir, 400 fr. — 36. Mont., 11.000 fr. A valoir, 1.079 fr. — 37. Mont., 3.600 fr. A valoir, 312 fr. — 38. Mont., 7.200 fr. A valoir, 875 fr. 40. — 39. Mont., 10.000 fr. A valoir, 1.087 fr. — 40. Mont., 3.300 fr. A valoir, 288 fr. — 41. Mont., 11.600 fr. A valoir, 1.040 fr. 50. — 42. Mont., 2.200 fr. A valoir, 223 fr. — 43. Mont., 2.500 fr. A valoir, 185 fr. 60. — 44. Mont., 2.600 fr. A valoir, 207 fr. 50. — 45. Mont., 3.900 fr. A valoir, 339 fr. — 46. Mont., 4.900 fr., A valoir, 415 fr. — 47. Mont., 2.100 fr. A valoir, 168 fr. — 48. Mont.,

2 000 fr. A valoir, 185 fr. — 40. Mont., 7.200 fr. A valoir, 695 fr. — 50. Mont., 4.700 fr. A valoir, 420 fr. — 51. Mont., 2.900 fr. A valoir, 293 fr. — 52. Mont., 2.400 fr. A valoir, 211 fr. 50. — 53. Mont., 3.600 fr. A valoir, 324 fr. — 54. Mont., 5.900 fr. A valoir, 548 fr. — 55. Mont., 3.600 fr. A valoir, 308 fr. 10. — 56. Mont., 3.200 fr. A valoir, 249 fr. 20. — 57. Mont., 2.000 fr. A valoir, 215 fr. — 58. Mont., 2.400 fr. A valoir, 126 fr. — 59. Mont., 3.900 fr. A valoir, 396 fr. — 60. Mont., 4.000 fr. A valoir, 401 fr. 20. — 61. Mont., 2.400 fr. A valoir, 214 fr. 20. — 62. Mont., 3.800 fr. A valoir, 420 fr. 50. — 63. Mont., 5.400 fr. A valoir, 468 fr. — 64. Mont., 1.800 fr. A valoir, 184 fr. 80. — 65. Mont., 3.600 fr. A valoir, 301 fr. 80. — 66. Mont., 4.300 francs. A valoir, 406 fr. — 67. Mont., 4.500 fr. A valoir, 394 fr. 80. — 68. Mont., 4.500 fr. A valoir, 312 fr. — 69. Mont., 2.400 fr. A valoir, 240 fr. — 70. Mont., 3.600 fr. A valoir, 285 fr. 30. — 71. Mont., 13 10 fr. A valoir, 1.196 fr. — 72. Mont., 2.500 fr. A valoir, 285 fr. 20. — 73. Mont., 2.000 fr. A valoir, 156 fr. 80.

Renseignements à la sous-préfecture.

Ain. — *Jeu*di 9 septembre. — Mairie de Gex. Aménagement de l'école de garçons et de filles. Mont., 31.923 fr. 68. Caut., 1.596 fr. 18.

Renseignements à la mairie et chez M. Ferret, architecte à Bourg.

Cantal. — *Samedi* 4 septembre. — Mairie d'Aurillac. Canalisation en tuyaux de ciment de 0 m. 60 de diamètre intérieur et d'une épaisseur de 0 m. 10 de paroi, d'une partie de la rue Saint-Jacques et la rue des Dames, entre la place Saint-Etienne et la rivière de Jordanne, sur 319 m. 13. Mont., 5.640 fr. 96. A val., 369 fr. 03.

Renseignements à la mairie.

Cher. — *Dimanche* 5 septembre, 2 h. — Mairie de Flavigny. Construction d'une école de filles et d'une école de garçons. Mont., 24.487 fr. 28. Caut., 796 fr.

Renseignements à la mairie.

Cher. — *Dimanche* 5 septembre, 2 h. — Mairie de Saint-Baudel. Agrandissement de l'école actuelle. Mont., 3.639 fr. 27. Caut., 180 fr.

Renseignements à la mairie.

Côtes-du-Nord. — *Mardi* 14 septembre, 1 h. — Mairie de Plélo. Achèvement de la tour de l'église partie des Oulés et de la Flèche. Mont., 18.433 fr.

Renseignements à la mairie et chez M. Maignan, architecte à Saint-Brieuc.

Côtes-d'Or. — *Jeu*di 9 septembre, 2 h. — Préfecture. Ligne de Chagny à Auxonne. Construction du 13^e lot. Barrières des passages à niveau entre Chagny et Auxonne. Terrassements, maçonneries, charpentes, fers et fontes, 25.374 fr. 82. A val., 4.625 fr. 18. Total, 30.000 fr.

Renseignements à la préfecture.

Côte-d'Or. — *Samedi* 11 septembre, 2 h. — Préfecture. Route nationale n. 65. Rectification du tournant des Fourches. Mont., 4.563 fr. 25. A val., 436 fr. 75. Total, 5.000 fr. Caut., 200 fr.

Renseignements à la préfecture.

Garonne (Haute-). — *Samedi* 11 septembre, 3 h. — Mairie de Toulouse. Salle de classe, préau couvert, fosse et cabinets d'aisance à l'école des garçons de Lalande. Mont., 4.896 fr. 45. A val., 603 fr. 50. Caut., 200 fr.

Le certificat de capacité sera visé par M. le directeur du service des travaux de la ville. Renseignements au bureau de M. le directeur du service des travaux de la ville.

Garonne (Haute-). — *Jeu*di 16 septembre, 2 h. — Mairie de Toulouse. Artillerie. Hangar à l'arsenal de Toulouse. — 1^{er} lot. Terrasse, 87 fr. 03. Maçonnerie, 6.460 fr. 42. Pavage, 1.163 fr. 12. Total, 7.710 fr. 57. — 2^e lot. Charpente en bois, 7.244 fr. 71. Serrurerie, 900 fr. Couverture, 2.913 fr. 59. Zinguerie, 426 fr. Total, 11.484 fr. 30.

Renseignements à l'arsenal de Toulouse.

Gironde. — *Mardi* 21 septembre, 2 h. 1/2. — Bordeaux. Chemins de fer du Midi. Ligne de Marvejols à Neussargues. Partie comprise entre Saint-Chély et Saint-Flour. Etablissement des stations. La dépense totale est comprise entre les sommes de 380.000 fr. et 480.000 fr. Caut., 14.000 fr.

Renseignements à Bordeaux, dans les bureaux de l'ingénieur en chef de la voie et des lignes nouvelles, rue de la Gare; à Béziers et à Millau, dans les bureaux de l'ingénieur de la voie; à Castelnaudary, à Narbonne, et à Bédarieux, dans le bureau du chef de section de la voie; à Marvejols, dans le bureau du chef de section des travaux; à Carcassonne, Cette, Paulhan, Tournemire, Séverac-le-Château, dans le bureau du conducteur de la voie; à Saint-Chély, dans le bureau du conducteur des travaux.

Les certificats et renseignements propres à faire apprécier la capacité des entrepreneurs seront remis ou adressés franco à l'ingénieur de la voie, à Millau, et devront lui parvenir le 31 août au plus tard.

Gers. — *Lundi* 13 septembre, 10 h. — Sous-préfecture de Mirande. Restauration de l'église de Bassoues. Mont., 5.149 fr. 10. A val., 450 fr. 90. Caut., 171 fr. 60.

Renseignements à la sous-préfecture.

Indre. — *Samedi* 11 septembre, 2 h. — Hospice de Châteauroux. Réfection des cabinets d'aisances. Mont., 815 fr.

Renseignements au secrétariat de l'hospice.

Indre. — *Lundi* 13 septembre, 2 h. — Mairie de Châteauroux. Construction d'un ponceau et de ses abords, sur le ruisseau de la Vallée. Mont., 6.500 fr. Caut., 600 fr.

Renseignements à la mairie.

Indre. — *Vendredi* 17 septembre, 2 h. — Mairie de Châteauroux. Magasin de quartier pour les pompes à incendie, rue Grenouillière. Mont., 1.000 fr. 66. Caut., 100 fr.

Renseignements à la mairie.

Indre-et-Loire. — *Mercredi* 8 septembre, 2 h. — Mairie de Tours. Construction de deux égouts dans la partie sud de la ville. — 1^{er} lot. Collecteur entre les rues Carnot et de Paris, partie comprise entre les rues Carnot et Saint-Lazare. Mont., 43.000 fr. Caut., 1.500 fr. — 2^e lot. Même collecteur, partie comprise entre les rues Saint-Lazare et de Paris. Mont., 39.000 fr. Caut., 1.200 fr. — 3^e lot. Egoût de la rue du Général Renault. Mont., 42.000 fr. Caut., 1.500 fr.

Renseignements à la mairie.

Indre-et-Loire. — *Mercredi* 8 septembre, 2 h. — Chemin de fer de l'Etat, à Tours. — Ligne de Tours aux Sables-d'Olonne. Renouvellement de traverses et rechargement du ballast entre Arçay et Pas-de-Jeu. Mont., 7.131 fr. 72.

Renseignements au bureau de l'ingénieur en chef, à Tours, rue de Clocheville, 38.

Isère. — *Dimanche* 5 septembre, 11 h. — Mairie de La Motte-d'Aveillans. Chemin vicinal ordinaire n. 11. Rectification sur 234 m. 70. Mont., 2.659 fr. 69. A val., 340 fr. 31. Total, 3.000 fr. Caut., 89 fr.

Le certificat de capacité sera visé par l'agent voyer d'arrondissement, dix jours au moins avant l'adjudication.

Renseignements à la mairie ou au bureau de M. Kaslin, agent voyer de canton, à La Mure.

Isère. — *Mardi* 7 septembre. — Service du reboisement, 16, rue J.-J. Rousseau, à Grenoble. Construction de rentiers dans le périmètre de Vaudaine, territoire de Livet-et-Gavet. Mont., 1.503 fr.

Renseignement au service du reboisement, à Grenoble.

Jura. — *Jeu*di 9 septembre, 2 h. — Préfecture. Travaux communaux. — 1^{er} lot. Mirebel. Construction d'un chalet, 21.755 fr. 86. — 2^e lot. Vernantais. Reconstruction de la flèche du clocher. Mont., 5.864 fr. 62. — 3^e lot. Géruge. Construction d'un puits, 2.962 fr. 92. — 4^e lot. Cernon. Reconstruction de citernes, 1.221 fr. 86.

Renseignements à la préfecture.

Jura. — *Mardi* 31 août, 4 h. — Mairie de Champagnole. Réparation à l'Hôtel de Ville et fourniture et pose de quatorze bancs sur les promenades publiques. — 1^{er} lot. Fourniture et pose sur les promenades de quatorze bancs fixes. Mont., 490 fr. Réparations à l'Hôtel de Ville. — 2^e lot. Gypserie, tapisserie, peinture, etc., 1.017 fr. 09. — 3^e lot. Gypserie, tapisserie, peinture, etc., 907 fr. 11.

Renseignements à la mairie.

Landes. — *Mardi* 14 septembre, 2 h. — Préfecture. Construction de l'hospice Desjobert et de ses dépendances, à Capbreton. Mont., 168.949 fr. A val., 13.516 fr. Hon. de l'architecte, 9.123 fr. Total, 191.588 fr. Caut., 6.000 fr.

Le certificat de capacité sera visé huit jours avant l'adjudication par M. Rochet, architecte du gouvernement, boulevard Saint-Germain, 176, à Paris. Renseignements à la préfecture (1^{re} division), et chez M. Maumen, architecte-adjoint, à Capbreton.

Landes. — *Dimanche* 12 septembre. — Mairie de Gallières. Travaux communaux. — 1^{er} lot. Travaux de l'école, du préau couvert de la mairie. Mont., 3.714 fr. 90. — 2^e lot. Travaux de réparation à l'église et à la clôture du cimetière. Mont., 1.329 fr. 88.

Renseignements à la mairie.

Loire. — *Vendredi* 3 septembre, 2 h. — *Deuxième avis* Préfecture. Canal de Givors. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonneries. Terrassements, 86.759 fr. 89. Chaussées, caniveaux, cassis et maçonnerie à pierres sèches, 15.375 fr. Ouvrages d'art, 42.331 fr. 19. A valoir, 15.633 fr. 92. Total, 160.000 fr. — 2^e lot. Portes d'écluses, 84.256 fr. 80. Vannes tournantes, 8.739 fr. 50. Déchargeoirs et déversoirs de superficie. A valoir, 6.712 fr. 59. Total, 100.000 fr.

Renseignements à la préfecture, 2^e division, et dans le bureau de M. Jacquerey, ingénieur ordinaire, rue de Roanne, 12, à Saint-Etienne.

Loire. — *Dimanche* 5 septembre, 9 h. — Mairie de Neulize. Travaux à la maison d'école de filles. Fouilles, maçonneries, crépiage, carrelage, menuiserie, plâtres, peintures, serrurerie, charpente, mobilier scolaire, etc. Mont., 20.158 fr. 35. A val., 531 fr. 34.

Renseignements à la mairie.

Loire-Inférieure. — *Lundi* 6 septembre, 1 h. — Hôtel de la Marine, rue Voltaire, à Nantes. Etablissement d'Indret. — 1^{er} lot. Construction de la charpente métallique de l'atelier de chaudronnerie. — 2^e lot. Couverture en tuiles et vitrage de l'atelier de chaudronnerie.

Renseignements à Indret, au bureau de l'agent administratif principal; à Nantes, au secrétariat du chef de service de la Marine, et à Paris au ministère de la Marine et des Colonies.

Manche. — *Dimanche* 12 septembre, 2 h. — Mairie d'Urville. Construction d'une école de filles. Terrassements, maçonnerie, charpente, couverture, légers, menuiserie, serrurerie, peinture et vitrerie, 20.000 fr.

Renseignements à la mairie et au cabinet de l'architecte à Cherbourg, rue de l'Alma, 12.

Mayenne. — *Mercredi* 8 septembre, 2 h. — Mairie de Jublains. Agrandissement de la maison d'école des garçons. Mont., 5.887 fr. 37. A val., 323 fr. 27.

Renseignements à la mairie.

Meuse. — *Vendredi* 27 août. — Mairie de Commercy. Travaux divers. Réfections de toitures et planchers badigeonnages et peintures, pose de portes en fer à l'abattoir et d'un garde-corps sur le quai Neptune.

Renseignements à la mairie.

Puy-de-Dôme. — *Dimanche* 3 octobre, 10 h. — Mairie de Pontaumur. Restauration des murs du cimetière de Miremont. Démolitions, 41 fr. 70. Fouilles et déblais, 357 fr. Maçonnerie, 4.395 fr. 80. Serrurerie, 575 fr. Peinture, 61 fr. A val., 420 fr. 50. Total, 5.806 fr.

Renseignements à la mairie.

Savoie. — *Samedi* 11 septembre, 1 h. 1/2. — Préfecture. Lac du Bourget. Construction d'un port d'embarquement pour les bateaux de plaisance, à l'embouchure du Tillet, à Aix-les-Bains. Mont., 5.501 fr. 30. A val., 693 fr. 70. Total, 6.200 fr. Caut. prov., 100 fr. Déf., 180.

Renseignements à la préfecture.

Seine-Inférieure. — *Samedi* 11 septembre, 2 h. 1/2. — Sous-préfecture de Dieppe. Construction d'une école mixte, à Saint-Mards. Mont., 15.975 fr.

Renseignements à la sous-préfecture et chez M. Dupont fils, architecte à Dieppe.

Seine-Inférieure. — *Jeu*di 9 septembre, 2 h. — Mairie d'Étretat. Ecole de garçons et pavillon d'habitation des instituteurs.

Renseignements à la mairie.

Var. — *Jeu*di 9 septembre. — Port de Toulon. Construction d'une infirmerie aux équipages de la flotte et installation d'un magasin d'habillement dans l'infirmerie actuelle. Mont., 44.719 fr. Caut., 1.000 fr.

Renseignements au bureau du commissaire aux travaux, à Toulon, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine et des colonies (bureau des travaux hydrauliques).

Var. — *Mercredi* 15 septembre. — Mairie de Toulon. Canalisation pour le ruisseau de l'abattoir. Mont., 18.000 fr. Caut., 1.000 fr.

Renseignements à la mairie.

Vienne. — *Dimanche* 5 septembre, midi. Mairie de Raslay. Construction d'une maison d'école et d'une mairie. Mont., 15.600 fr. Caut., 560 fr.

Renseignements à la mairie.

Algérie. — *Mardi* 14 septembre, 9 h. — Préfecture d'Oran. Construction d'une maison d'école à Ain-Sefra. Mont., 28.121 fr. 08. A val., 2.878 fr. 92. Total, 31.000 fr. Caut., 1.000 fr.

Renseignements dans les bureaux de l'ingénieur en chef, place des Quinconces et dans les bureaux de M. Métour, ingénieur ordinaire, à Oran.

LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

MAISONS

Lyon. — Rue du Mail, 43. Acq., M. Dumont, montée Roy, 11. — Rue Chambovel. Acq., M. Verjus, rue de Chartres, 85. — Cours Vitton-prolongé. Acq., les Hospices civils de Lyon. — Rue Gentil, 11. Acq., M. Falcon de Longevialle, à Vaurenard. — Rue des Archers. Acq., M. Lafond, Grande-Rue-de-la-Guillotière, 25. — Rue de Castries, 8. Acq., MM. Lechin, place des Célestins, 7. — Place Bellecour, 20. Acq., MM. Lechère, place des Célestins, 7.

Collonges. — Place Saint-Martin. Acq., Madame veuve Loeber.

Montchat. — Rue Jeanne-d'Arc, 60. Acq., M. Vial, rue du Commerce, 48.

Givors — Quartier du Canal. Acq., M. Champin aîné, chapelier.
Neuville-sur-Saône. — Lieu à la Blanchisserie. Acq., M. Meunier.
Oullins. — Place de la Mairie, 1, et rue Dumont. Acq., Madama Troubat, quai des Brotteaux.

TERRAINS

Lyon. — Quai Claude-Bernard, angle de la rue des Trois-Pierres. Acq., La ville de Lyon.

**RECUEIL D'ÉLÉMENTS
 DES PRIX DE CONSTRUCTION**

PAR A. MEGROT

Conducteur des Ponts et Chaussées

Membre associé de la Société Nationale des Architectes de France

Ouvrage entier comprenant : Les Chargements. — Transports. — Terrassements. — Les Maçonneries de toutes natures. — La Charpente en bois. — Les Couvertures. — Les Carrelages. — Les Pavages. — La Plomberie. Le Zingage, la Canalisation. — La Menuiserie, la Serrurerie et Charpente métallique. — La Plâtrerie. — La Vitrerie. — La Peinture. — La Tenture et la Dorure.

Prix : 7 fr. — Complément seul : 4 fr.

Se trouve aux bureaux de la « Construction Lyonnaise » et chez l'Auteur à Cosne (Nièvre)

Envoi franco contre mandat-poste dont les récépissés servent d'acquit.

Tous nos abonnés sont nos collaborateurs; les articles et renseignements qu'ils voudront bien nous envoyer seront publiés, à leur convenance, avec leur signature ou sous le couvert de l'anonymat, après avoir été soumis à l'approbation du comité de rédaction.

PUBLICATIONS NOUVELLES

~ Série P. MARQUE. Prix de règlement applicables aux travaux de petite et de grosse fumisterie, de tôlerie, chaudronnerie faïencerie et ferronnerie (1886). Cette série contient 2.200 articles d'application, dont 900 complètement nouveaux; on y trouve également le poids des fers, des fontes et des tôles en feuilles et en tuyaux. 1 vol. format de poche, cartonné, 5 francs; par la poste, 5 fr. 25. — Librairie E. BIGOT, 22, rue Latour-d'Auvergne, Paris.

~ *Éléments constants des Prix des travaux ordinaires de construction*, par A. MEGROT, conducteur des ponts et chaussées, seconde édition. 1 brochure in-8°. Prix : 4 fr. Librairie A. DUCHER et C^{ie}, éditeurs, 51, rue des Ecoles, Paris. Également chez l'auteur à Cosne (Nièvre).

~ *Manuel des Entrepreneurs*, 3^e volume, comprenant les arrêtés de la préfecture de la Seine, réunis et classés par Émile DESPLANQUES, entrepreneur de maçonnerie, ancien membre du Tribunal de Commerce de la Seine 1 fort vol. 24 fr. Librairie A. DUCHER et C^{ie}, éditeurs, 51, rue des Ecoles, Paris

~ *Petit guide dans les constructions rurales*, suivi d'une série des prix à façon pour travaux de terrassement, maçonnerie, charpente et couverture, par E. VIDÈRE, architecte. Un vol. in-16, 110 pages et 6 figures. Prix, 1 f. 50. — Librairie BIGOT, 22, rue de Latour-d'Auvergne, Paris.

~ *Le Décorateur. Marbres et Bois*, par LEFÈVRE, artiste peintre. L'ouvrage comprendra 40 planches in-4, Jésus en chromolithographie qui paraîtront en 4 livraisons de 10 planches de 3 en 3 mois. Les planches sont exécutées avec le plus grand soin, et cependant le prix est sans précédent Prix de chaque livraison : 10 fr. — Librairie E. BIGOT, 22, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris.

~ *Manuel des Lois du Bâtiment*, élaboré par la Société centrale des Architectes. Deuxième édition, revue et considérablement augmentée. Deux forts volumes grand in-8 colombier sur beau papier. Prix broché : 40 fr. — Librairie DUCHER et C^{ie}, 51, rue des Ecoles, Paris.

Les six premières années du journal : LA CONSTRUCTION LYONNAISE sont en vente, formant trois beaux volumes in-4° raisin. — Prix franco : 72 fr.

L'Imprimeur-Gérant : PITRAT AÎNÉ

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AÎNÉ, RUE GENTIL, 4.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

PRODUITS CÉRAMIQUES

PROST FRÈRES, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). — Magasins et bureaux à Lyon, 16, quai de Bondy. — Spécialité de tuyaux en terre cuite pour Conduites d'eau et pour Bâtimens. Appareils pour Sièges inodores, Paumeaux et Carreaux en faïence, etc., etc. Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVÉS

PONCET, (C.) quai Pierre-Scize, 60, Lyon. Avenue Denfert-Rochereau, 10, Saint-Etienne. Entrepôt et du ciment de Vassy et de Grenoble, Chaux hydraulique Portland. Entreprise spéciale des travaux hydrauliques de revêtement et d'ornementation. Carrelages en tous genres. — Entrepôt de carreaux mosaïque de la Maison GISSLER et BEMER de Marseille.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Tuiles en verre. Châssis en fonte vitrés. Carreaux de Verdun.

SERRA-REYMOND, marchand de Pavés épines, étetés et roulés à Champagne, par Saint-Didier-au-Mont-d'Or (Rhône).

JUTIE, GAY ET C^{ie}, 64, rue de Marseille, et 15, quai de la Charité Seuls concessionnaires de la vente des ciments Vicat, pour Lyon et la banlieue. Portland de Pelloux du Valbonnais, de Virieu-le-Grand, et de Pochet de Saint-Rambert. Ciments de Grenoble, de Crest. Chaux lourdes et hydrauliques de Bourgoin, Trept, du Teil et autres provenances. Briques, tuiles et lattes. Albâtres, plâtres de Paris, de Savoie et Bourgogne. — Expéditions France et Étranger.

TRAVAUX RUSTIQUES, TREILLAGES

VOLLAND FILS AÎNÉ, Grande-Rue, 21, à Oullins, près Lyon (Rhône). Grande fabrique de treillages perfectionnés. Spécialité de Claires. Travaux rustiques en tous genres, kiosques, Chaumières, Cabanes aquatiques, etc.

CHAUFFAGE, VENTILATION & FORGES

FOURNEAUX ET CALORIFÈRES. — **POUMBEYROL**, constructeur, cours Lafayette, 29, Lyon.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES, DALLES, ARDOISES, GUICHARD Père et Fils, chemin de Serin, 3, Lyon. — Représentant de la commission des Ardoisières d'Angers.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. — Plâtres. — Chaux hydrauliques et Ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte vitrés. — Carreaux de Verdun.

MAZARD PIERRE, fabricant de tuiles mécaniques et creuses, à Tassin (Rhône) près Lyon. — On trouve les anciens modèles de la maison Humbert Fox, tuilier à la Demi-Lune.

GRANDE TUILERIE DU RHONE. — THOMÉ, ARMANET et C^{ie}, à Sainte-Foy-l'Argentière (Rhône). Bureaux à Lyon, 8, rue Sala. Tuiles et produits céramiques de toute espèce. Tuiles de montagne, brevetées.

SONNERIES

SONNERIES ÉLECTRIQUES ET A MOUVEMENT. — Porte-Vois, Paratonnerres et vérification des Paratonnerres. — Bony et Bony, avenue de Saxe, 116. — Boîte place des Terreaux, 8.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — L'usine de plâtre, entrepôt général des tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte, vitres, Carreaux de Verdun. — Bois de chauffage.

TERRASSEMENTS

CHAMPREMIER, entrepreneur de terrassements et piscinier, 13, place du Pont, Lyon-Guillotière.

CARRIÈRES, MINES

AUGUSTE BELLON, à Valence, rue Gallet, 7. Découvertes de Parcs et Jardins, Rocallages et Aquariums,

GAZ & ÉCLAIRAGE PUBLIC

B. PABIOU, 22, quai de Vaise, Lyon. — Entreprises de Fontainerie, Pompes. Installation des Eaux et du Gaz.

TAILLE DE PIERRES, SCULPTURE & DÉCORATION

J. PRAT, 28, avenue de Romans, à Valence. Taille de pierres et sculpture. Coignes polies, etc. Exploitation des carrières de Chomérac et de Crussol. Monuments funéraires.

J. GUICHERD ET C^{ie}, maîtres carriers, tailleurs de pierres, à Trept (Isère).

PIERRE DE TOURNUS, blanche, demi-dure **PJEAUGEON FRÈRES**, entrepreneurs et M^{rs} de pierres, à TOURNUS (Saône-et-Loire). Exploitation de Carrières. — Fourniture spéciale de *Pierres Taillées* pour Bâtimens, Travaux d'art, etc., sur tous dessins et appareils. — Pierre Fine pour sculpture et marbrerie. — Approvisionnements permettant de livrer Brute ou Taillée en toutes saisons.

PIERRES DE TOURNUS. Pierres blanches mi-dures, des Carrières de Tournus. **PERRET**, marchand et entrepreneur à Tournus (Saône-et-Loire). Exécution sur tous les plans et appareils de pierres taillées pour bâtimens, travaux d'art, etc. Fourniture de pierres brutes. — Exploitation exclusive des Carrières de Lacrost, pierre très fine pour statues, sculptures et marbrerie. — Stock de pierres brutes ou taillées pouvant être livrées en toutes saisons.

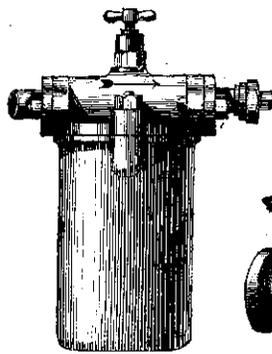
PIERRE DE VILLEBOIS. — DÉFINI TOUTE CONCURRENCE. — Grande Société des tailleurs de pierres de Villebois (Ain). Fourniture de pierres de tailles en tous genres à des prix très réduits. Prompte livraison, taillage irréprochable et premier choix de pierres. Le directeur-gérant, Louis Froquet

PIERRES DE TAILLE DE VILLEBOIS ET TREPT. — Pierres diverses pour travaux d'art. **DERRIAZ** jeune, 12, place des Cordeliers, Lyon. — Pierres de machines, piliers pour barrières, Tombes, Plafond de caveaux, Facades, Balcons, Escaliers, Limons, etc., exécutés sur plans. — Chantier, bas port du Pont Lafayette.

MONUMENTS FUNÉRAIRES

ROYBIN. — Taille de pierres et Marbrer., rue de Marseille, 84.

VIAILLY & C^{IE} B. S. G. D. G.
RUES CORNE-DE-CERF, 34, A LA VILLETTE. — LYON

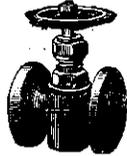


Purgeur type 2

Purgeur automatique, système pratique et durable extrayant les eaux qui se forment par la condensation dans les chauffages à la vapeur.
— Prix : 18, 26, 40, 55 francs.

Régulateur automatique réglant la pression de vapeur par conséquent la température dans les chauffages; on l'emploie également pour l'air comprimé.

Petit robinet diamant à l'usage de la vapeur; sa durée d'étanchéité parfaite est incomparable à tout autre genre de petits robinets, orifice depuis 12 m/m jusqu'à 20 m/m.



Robinet diamant

Robinet-Vanne à double fermeture à étanchéité durable et parfaite pour vapeur.

Robinet-Vanne à soupape, **Soupape** de retenue, etc.

NOTA. — La Maison VIAILLY et C^{ie} ne construit que des articles perfectionnés, qui ont fait leurs preuves à l'usage depuis de longues années; les articles de peu de durée ou peu pratiques ne rentrent pas dans sa spécialité.

PAPERS PEINTS

GRAND DÉTAIL DE PAPIERS PEINTS

MAISON P. MARTIN

LYON. — Rue de l'Hôtel-de-Ville, 92. — LYON

REPRODUCTION DE TOUS LES GENRES DE DÉCORATIONS

CRETONNES ASSORTIES AUX ÉTOFFES

CHOIX CONSIDÉRABLE ET TRÈS VARIÉ DANS TOUS LES PRIX

ENVOI FRANCO DE COLLECTIONS D'ÉCHANTILLONS

PAPERS PEINTS

L'ARCHITECTE

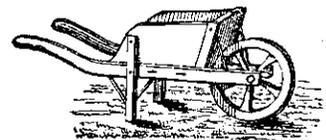
On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de M. SABINE directeur, 50, avenue des Termes PARIS

LIBRAIRIE EUGÈNE BIGOT
22, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris

Dictionnaire de Motifs Décoratifs
Par A. de KORSAK

Détails et ensembles d'architecture, sculpture, décoration et d'industrie d'art, 200 planches par volume, imprimées d'un seul côté, comprenant plusieurs motifs; se classant par ordre alphabétique et par styles. Très facile à consulter.

Une Livraison de 16 Planches par mois. — Deux volumes parus, environ 700 motifs, chacun, 20 fr. — Abonnement, 17 fr.



JACQUON

55, Grande-Rue-de-la-Gaillotière

ANGLE DE LA RUE SÉBASTIEN-GRIPPE, CI-DEVANT DE CHABROL, 14
LYON

MAÇONNERIE † PLATERIE
Scaux, Bayards, Bennes † Marchepieds, Échelles
Pelles, Oiseaux, etc. † Échelles doubles.
MATÉRIEL COMPLET POUR ENTREPRENEURS

VITRAUX D'ART

Maison PAULIN CAMPAGNE

Fondée en 1847, la plus ancienne de Lyon,
38, route de Grenoble, Lyon-Monplaisir.

Médailles de Bronze à Anancy,
d'Argent à Lyon et de Bronze à Bordeaux
Celt dernière spécialement décernée pour les vitraux d'appartements

TOUTES LES 10 MINUTES
Les Tramways passent devant les Ateliers

GRÈS

DE
Fabrication Française pour TUYAUX et PAVÉS de la
SOCIÉTÉ ANONYME

DES
PRODUITS CÉRAMIQUES
JEANMENIL & RAMBERVILLERS (Vosges)

J. DULAC

SEUL CONCESSIONNAIRE POUR LES DÉPARTEMENTS DU RHONE & DE LA LOIRE

Rue Constantine, 4. — LYON

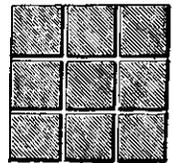
Entrepôts, rue des Docks, 25, 27 et 29. — Lyon-Vaise



TUYAUX
à emboîtement



TUYAUX
à embranchement



PAVÉS
pour Cours, Écuries
Passages, etc.



SIPHONS
et
CUVETTES
de toutes formes